

Pages 4-5



Unification du 9-1-1 Résultats prometteurs

Page 5



Montréal-Est Entente historique

Page 9



Éducation syndicale Bienvenue chez-vous !

Page 16



Conférence des délégués sociaux L'égalité dans la différence

Des objectifs atteints, des défis à relever

Monique Côté, présidente du SFMM (SCFP)
André Dollo, secrétaire général du SFMM (SCFP)



À l'approche des Fêtes, la coutume veut que l'on fasse le bilan de l'année. En 2008, le SFMM a atteint un bon nombre de ses objectifs et a mené à terme d'importants dossiers qui ont mobilisé beaucoup d'énergies.

Mentionnons entre autres le renouvellement de plusieurs conventions collectives, les négociations pour la mise en place des horaires flexibles afin de permettre de mieux concilier notre travail et notre vie familiale, la bonification pour les membres retraités d'avant 1983 et bien sûr le dossier de l'équité salariale qui, nous l'espérons, devrait se finaliser dans un avenir rapproché. Évidemment, tout n'est pas encore totalement complété et certains dossiers connaîtront leur conclusion l'an prochain. D'ici là, l'horizon de 2009 nous amène son lot de défis à relever, dont un très préoccupant pour lequel le milieu syndical doit se mobiliser : la privatisation des services publics.

SUITE EN PAGE 3



*En cette période de réjouissances,
l'Équipe syndicale du SFMM vous rappelle que
la modération a bien meilleur goût,
que Nez Rouge est une option envisageable,
que le crédit peut s'avérer néfaste
surtout lorsqu'on en abuse,
que l'essence est plus éthique ailleurs
que chez Pétro Canada, que les produits locaux
sont souvent préférables à ceux qui viennent de Chine
et surtout que le bonheur se trouve souvent
là où on s'y attend le moins.
Que la paix, la santé, la prospérité et l'amour soient
avec vous (et vos proches) tout au long de 2009!
Joyeux Noël et Bonne Année*



À l'intérieur

Ententes bibliothèques	p. 4
Projet unification : c'est fait!	p. 4
Un contrat de travail historique à Montréal-Est	p. 5
Négociations: bilan	p. 6
Pierre Thériault : un homme engagé	p. 7
Déneigement, plan d'action municipal	p. 8
Big Brother n'a pas toujours raison de vous suivre partout!	p. 8
Un rendez-vous à ne pas rater!	p. 9
X ^e conférence nationale en santé et sécurité du SFCP	p. 11
Revue de presse	pp. 12-13
Se chauffer pour l'hiver	p. 14
Choisir un fauteuil ergonomique	p. 14
XXI ^e conférence des délégués sociaux	p. 16
Solidaires avec les RMU	p. 16
Chronique CRIC	p. 17
Les régimes de retraite	p. 17
Ailleurs c'est aussi ici!	p. 18
Actualité syndicale	p. 19
Concours Burrows	p. 20
Léopold Lauzon	p. 21
Lecture et sentiments	pp. 22-23



Calendrier syndical

6 décembre 2008

Journée nationale de commémoration et d'action pour contrer la violence faite aux femmes

10 décembre 2008

Journée internationale des droits de l'Homme

20 décembre 2008

Journée internationale de la solidarité humaine

24 - 26 décembre

Jours de congé fériés

29 et 30 décembre

Jours de congé chômés et payés pour certains Cols blancs

31 décembre

jour de congé férié

1 et 2 janvier

Jours de congé fériés

10 au 13 février 2009

Toutes à table, négocier pour l'égalité, Première conférence nationale sur les négociations pour l'égalité des femmes

9 au 13 mars 2009

XXVI^e congrès du SFCP-Québec, à Québec

NOUVEAUX DIRECTEURS SYNDICAUX



Lois Kidd
Ville de Montréal-Ouest
514 485-8951



France Couturier
Ville de Montréal-Est
514 868-5572



Robert Beaulieu
Ville de Beaconsfield
514 428-4430

Journée internationale des femmes - Édition 2009

Femmes talentueuses recherchées



Notre Syndicat est à organiser la soirée-spectacle pour souligner la Journée internationale des femmes qui sera célébrée le mercredi 4 mars 2009. Le comité de la condition féminine est à la recherche de membres du SFMM (SCFP) dotés de talents qui seraient intéressés à participer à notre exposition d'art (peinture, photographie, sculpture, création de bijoux, dessin, ébénisterie, etc.)

Cela vous intéresse? Remplissez le coupon-réponse disponible sur notre site internet www.sfm429.qc.ca et acheminez-le au plus tard le 16 janvier 2009 ou encore

contactez Manon Charlebois au 514 842-9463, poste 243. N'hésitez pas à relever le défi et à collaborer au succès de cet événement.

Errata



C'est Francine Bouliane, vice-présidente au SFMM (SCFP), qui est l'auteure de l'article intitulé *Villes reconstituées On négocie*, publié en page 7 de la dernière édition du *ColBlanc* et non Mario Sabourin, tel qu'indiqué erronément. Toutes nos excuses à Francine.

Toutes nos excuses également à François Marchessault, directeur syndical à la Cité de Dorval, pour la disparition inexplicable de sa photo lors de l'impression du dernier numéro du *ColBlanc*. La photo de François devait accompagner son article *Négociations à Dorval : Belle expérience*. Miraculeusement retrouvée, la voici enfin!



Fonds de secours maladie-accident

Il est temps d'y voir!

Avec la fin de l'année qui approche, le temps est venu de penser à réclamer vos frais médicaux, professionnels et dentaires encourus au cours de l'année 2008. Ces réclamations DOIVENT ÊTRE REÇUES à nos bureaux AVANT le 1^{ER} MARS 2009.

Pourquoi attendre?

Plus vite elles nous sont acheminées... plus vite vous serez remboursé!

Date de tombée des textes pour le prochain numéro du *ColBlanc* :
le 9 janvier 2009



Violence faite aux femmes

Le silence n'est pas une option!



Cette année, les maisons d'hébergement ont reçu 87 000 demandes d'aide et ont accueilli plus de 8000 femmes et 5000 enfants. Près de 8000 demandes ont été adressées aux Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuels (CALACS); plus de 16 000 femmes ont frappé à la porte d'un centre de femmes pour cause de violence; plus de 21 000 femmes en détresse ou proches désirant leur venir en aide ont téléphoné à la ligne S.O.S. *violence conjugale*. C'est sans compter toutes celles qui ont encaissé les coups en silence... Devant pareil bilan, le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale a acheminé 300 000 cartes postales dans autant de foyers québécois pour rappeler que le silence n'est pas une option! Ces cartes portent le message : *Mon amie, ma sœur, ma fille, ma collègue, vit de la violence conjugale. Ca me concerne, je peux agir!*

«Il est de plus en plus fréquent que des proches de victimes de violence conjugale perçoivent des signes qui les alertent. Ces personnes nous contactent pour savoir quoi faire», souligne Rolande Clément, présidente du Regroupement. Cette campagne se veut un écho à leurs demandes. Le Regroupement et ses membres invitent les proches à consulter les services externes des maisons de leur région dont les intervenantes sauront aider à soutenir cette femme de votre entourage aux prises avec la violence. Pour en savoir plus, on se rend au www.maisons-femmes.qc.ca. Cet envoi de cartes postales s'inscrit dans le cadre de la campagne québécoise des 12 jours d'actions contre la violence faite aux femmes qui a débuté le 25 novembre dernier, *Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes*, et qui a culminé le 6 décembre 2008 avec la *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes*.



Novembre - Décembre 2008 Volume 42, numéro 4
ColBlanc

LA PUBLICATION OFFICIELLE DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SFCP)

Publication officielle des membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SFCP), 514 842-9463 / colblanc@sfm429.qc.ca

Publiée par le Comité du journal à 10000 exemplaires.

Les textes publiés dans ce journal n'engagent que leurs auteurs.

Nous n'insisterons jamais assez : nos pages sont ouvertes à tous les membres du SFMM (SCFP).

Toutes reproduction, traduction et diffusion des textes sont autorisées à condition d'en citer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque de la législature et à la Bibliothèque nationale du Québec, Division des acquisitions pour Canadiana et Bureau de dépôt légal, Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa (SSN 0227-6064).

Composée et imprimée par des travailleuses et travailleurs syndiqués, membres d'un syndicat affilié à la FTQ.

Veillez prendre note que, dans le seul but d'alléger le texte, le masculin comprend le féminin (même si ce n'est pas toujours le cas) et vice-versa (même si ce n'est pas toujours le cas).

Responsable à l'exécutif

du Comité du journal : André Dollo

Agente d'information : Michèle Blais

Responsable : Daniel Morin

Secrétaire : Benoit Méthot

Membres : Gérald Brosseau, Line Marcotte, Jean-René Usclat et Christine Vallée

Collaborateurs : André Synnott et Léopold Lauzon

Caricaturistes : Line Marcotte et Linda Robert

Mots croisés : Gilles P. Charron

Photographes : Michèle Blais, Gérald Brosseau, Daniel Guay, Line Lachapelle et André Lalonde.

Infographie : Marcel Huot

(Legris Service Litho inc.)



Des objectifs atteints, des défis à relever



Monique Côté, présidente du SFMM (SCFP)
André Dollo, secrétaire général du SFMM (SCFP)

SUITE DE LA PAGE 1

Privatisations et partenariats public-privé : à nous tous d'y voir !

Pour certains, particulièrement en période de turbulence ou de crise économique, le désengagement de l'État, la privatisation des services publics ainsi que le recours aux partenariats public-privé (PPP) sont les remèdes à tous nos problèmes. Au Québec, des politiciens en ont fait leur credo et prescrivent déjà leur remède miracle. Privatisation et recours aux PPP représentent pour eux la panacée universelle, l'Eldorado économique, la fontaine de Jouvence du système capitaliste, bref LA solution miracle.

Ainsi, après la santé et les infrastructures voilà que les adeptes de Mario Dumont proposent de privatiser une partie d'Hydro-Québec en prétendant qu'il s'agit-là d'une appropriation par le peuple de cette institution Québécoise. Les libéraux quant à eux ont déjà leur agenda en matière de PPP et de privatisation. Quant aux péquistes malgré le discours de la chef Pauline Marois, rien ne nous permet de conclure qu'il n'y aura pas une certaine tentation de flirter avec le privé.

Après l'élection fédérale et celle pour la présidence des États-Unis, c'est au tour des Québécois d'aller aux urnes, bien malgré eux et alors que la récession est à nos portes. Au moment où vous lirez ces lignes, la campagne électorale, avec son lot de promesses pas toujours tenues, d'engagements pas toujours rassurants, de coupures dans les dépenses et de projets de privatisation, sera bel et bien terminée et nous connaissons le résultat de l'élection. Mais de quels maux souhaitez-vous guérir les tenants de cette thèse et les politiciens qui y adhèrent? Les nôtres ou les leurs? Poser la question c'est y répondre en partie.

Profits privés, pertes publiques

Nul ne peut nier que la raison d'être du secteur privé, est de générer des profits pour les propriétaires d'entreprise, des dividendes et des retours d'investissement pour les actionnaires. C'est tout à fait normal puisque nous évoluons dans un système capitaliste. À contrario, la mission du secteur public repose essentiellement sur l'organisation et la prestation des services offerts aux citoyens.

Certains prétendent que des ententes de partenariats entre les secteurs public et privé (PPP) représentent le meilleur des compromis et ont des retombées positives pour la société. C'est mal connaître les résultats souvent désastreux de ces

partenariats, les effets sur les utilisateurs de services ainsi que les conséquences économiques parfois dramatiques pour les contribuables. De nombreuses et récentes expériences malheureuses démontrent pourtant que si lorsqu'il y a profit, c'est le privé qui empoche, lorsqu'il y a perte, c'est le public qui écope!

Des économies qui nous coûtent cher !

Lorsqu'un organisme public, disons une municipalité, désire recourir à un PPP pour réaliser un projet ou une activité, il le justifie le plus souvent en prétendant que cela permettra de réaliser des économies, tant sur le coût des investissements que sur les coûts d'emprunt. Le même organisme se gardera bien toutefois de mentionner que la réalisation de ce même projet, que ce soit un centre multisports, un aréna, un pont ou une route, suppose des coûts directs imposés aux utilisateurs pour bénéficier des services ou des commodités. Ajoutons également qu'à la fin du contrat de partenariat, que ce soit dans 10, 15, 20 ou même 30 ans, les équipements et les infrastructures seront soit désuets ou en piteux état et redeviendront alors propriété de l'organisme public. Ce dernier n'aura d'autre choix que de réinvestir, à grand renfort d'argent public, pour remettre en état tel aréna ou tel pont. Nous pourrions également mentionner la possibilité de faillites d'entreprises dont les conséquences seront inévitablement assumées par le secteur public ainsi que de possibles rachats avant terme pour des montants disproportionnés. Le recours aux PPP ne profite donc pas aux utilisateurs qui auront à payer à la pièce pour les services, pas plus qu'aux contribuables qui auront à payer à nouveau et à gros prix pour la remise en état des équipements ou des infrastructures.

PPP et sous-traitance : on s'en préoccupe et on s'en occupe

Le SFMM suit de près l'évolution de la situation en matière de sous-traitance et d'octrois de contrats. Ainsi, à la suite de la publication de certains appels d'offres, de l'annonce d'octroi de certains contrats et après les incidents survenus récemment et les enquêtes en cours, nous nous interrogeons sur la pertinence, la finalité et évidemment les conséquences de l'octroi de ces contrats, tant pour les membres que nous représentons que pour la qualité des services que nous offrons.

Est-il nécessaire de rappeler qu'une odeur de scandales flotte autour de certaines transactions, notamment à la SHDM et à la DSI, qui font l'objet d'enquêtes et qui ont été abondamment commentées par la presse. Cela soulève des interrogations, chez les citoyens comme dans nos rangs, quant à la façon d'octroyer ces contrats.

Le SFMM a donc décidé d'affecter une personne à plein temps afin de répertorier, scruter et analyser tout contrat octroyé ou à l'être. L'objectif étant de nous assurer que nos emplois soient maintenus, que nos tâches ne soient pas confiées à d'autres et, avec le soutien du SCFP et du comité de lutte anti sous-traitance (comité LAST), de mettre en place des mécanismes de contrôle et de surveillance et de collaborer avec l'Équipe syndicale à l'élaboration d'un plan d'action pour maintenir et rapatrier en régie les activités confiées aux sous-traitants.

Cette lourde tâche a été confiée au confrère Benoît Audette, agent de griefs, ex-directeur syndical de l'arrondissement Ville-Marie et anciennement du Service de l'habitation et du développement urbain. Benoît est bien au fait des pratiques en matière de PPP et de sous-traitance puisqu'il a déjà œuvré au sein du comité LAST.

Nous comptons évidemment sur vous tous pour nous alimenter à ce sujet. Si vous avez des informations ou si par hasard vous entendiez parler de projet de PPP, d'octroi de contrats ou de sous-traitance n'hésitez surtout pas à communiquer avec le confrère Audette au bureau du Syndicat.

Les dix chantiers de Montréal

Après les élections provinciales voici que se pointent à l'horizon de 2009, les élections municipales. Il est encore tôt pour en parler, nous direz-vous, mais au fil des prochaines parutions du *ColBlanc*, nous vous entretiendrons sur les dix chantiers visant à dynamiser la métropole et à lui redonner sa place dans le concert des grandes villes de la planète, tel qu'imaginé par l'Institut économique de Montréal (IEDM).

Nous en reparlerons en temps et lieu mais pour le moment l'Équipe syndicale du SFMM profite de l'occasion pour vous souhaiter à vous, aux membres de votre famille ainsi qu'à vos proches un joyeux temps des fêtes et une bonne année 2009. À bientôt!

Pour en savoir plus sur les PPP vous pouvez accéder sur le site du SCFP Québec à l'adresse <http://scfp.qc.ca>.

Comité d'entraide pour le soutien et la prévention de la santé au travail

La santé, la sécurité au travail, la détresse psychologique sont autant de préoccupations qui affectent notre quotidien du travail. À cet égard, l'étude du professeur Brun, démontre bien que les employés du secteur municipal représentent une catégorie à haut risque.

Le SFMM, soucieux d'offrir à ses membres des services de pointe et compte tenu du nombre croissant de membres victimes d'une lésion psychologique ou de harcèlement psychologique, a mis sur pied le comité d'entraide pour le soutien et la prévention de la santé du travail.

En effet, bien que nous disposions

de ressources à l'interne en matière de santé et sécurité du travail, tant pour la prévention ou la réparation qu'en matière d'aide aux membres, il était devenu nécessaire d'utiliser une approche multidisciplinaire pour ce type de situations complexes.

Le mandat de ce comité est de promouvoir une approche multidisciplinaire afin d'améliorer ses interventions en matière de soutien et de prévention de la santé du travail. Qu'il s'agisse de nos spécialistes en santé et sécurité du travail en prévention et en réparation, de nos représentants au comité général de coordination en

santé et sécurité ou encore de nos deux coordonnatrices au programme d'aide aux membres, tous ces intervenants se réuniront, échangeront et collaboreront ensemble.

Cela nous permettra d'encore mieux vous soutenir, vous conseiller, vous représenter et vous référer vers les ressources et les spécialistes dont vous aurez besoin si vous devez faire face à de tels problèmes. Ce comité sera à même de pouvoir agir directement dans vos milieux de travail en procédant, entre autres, à des inspections en prévention, en identifiant à la source les éléments

causals et en élaborant des solutions susceptibles de régulariser les situations problématiques.

Concrètement, le SFMM veut que ces problèmes soient abordés, au même titre que la santé physique, lors des diverses réunions des comités santé-sécurité, du comité général de coordination et de toutes autres tribunes lors desquelles les représentants de l'employeur sont présents (APSAM, conférences, colloques) et nous souhaitons axer nos actions sur la prévention. Pour toute question ou pour obtenir de plus amples informations n'hésitez pas à communiquer avec eux.



A. Dollo



M. Charlebois



D. Dubois



N. Nolet



A. Lalonde



J. Lacroix



S. Rousseau



L. Veillette

Ententes bibliothèques Octroi des heures



André Dollo, secrétaire général au SFMM (SCFP)



éunis en assemblée le 20 octobre dernier, c'est dans une très large proportion que les fonctionnaires auxiliaires, occupant un emploi d'aide

bibliothécaire ou de bibliothécaire, des arrondissements Le Sud-Ouest et de Villeray—St-Michel—Parc Extension, ont voté en faveur des ententes de principe, telles que négociées par le comité syndical composé de Jocelyne Marquis et Josée Rochon, directrices syndicales et de Pierre Hénault, délégué syndical, d'André Dollo, secrétaire général ainsi que d'André Racette jr., conseiller au SCFP. Les négociations visaient à remplacer la lettre d'entente E.V. 96-94 régissant l'octroi des heures de travail et diverses dispositions en regard des conditions de travail.

Ces ententes sont le résultat d'une démarche de négociation mise en œuvre après la signature de notre convention collective, le 21 février dernier. Rappelons-nous que nous avons alors également ratifié la lettre d'entente E.V. 2007-1007 stipulant que la lettre d'entente présentement en vigueur, E.V. 96-94, devait faire l'objet de discussions en vue d'être remplacée par des ententes particulières dans chacun des arrondissements visés. Cette entente prévoyait aussi des négociations locales mixtes avec trois arrondissements soit Le Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray—Parc-Extension—St-Michel.

Après plusieurs rencontres de négociation, le 31 juillet dernier, des ententes de principe ont été conclues entre les parties. Tout au long de la négociation, le comité de négociation s'est inspiré des commentaires des membres concernés pour élaborer, négocier et finalement parvenir à des



ententes de principe qui respectent nos objectifs. Voici les grandes lignes de ces ententes qui s'articulent sur un même principe.

Date d'embauche

La date d'embauche correspond au premier jour de travail du fonctionnaire auxiliaire ou au premier jour de travail suivant la réembauche dans le cas d'une interruption de service de plus de douze mois.

Installation

La bibliothèque de l'arrondissement dans laquelle le fonctionnaire auxiliaire a le plus travaillé depuis la dernière mise à jour de la liste. L'installation est déterminée au moment de la confection des listes des fonctionnaires auxiliaires.

Liste des fonctionnaires auxiliaires

C'est la liste des fonctionnaires auxiliaires appartenant à l'arrondissement, les listes sont confectionnées par installation, par emploi et par date d'embauche. Elles sont mises à jour trois fois l'an.

Liste de disponibilité

Il s'agit de la liste des fonctionnaires auxiliaires qui ont exprimé une disponibilité, et ce, par installation dans l'arrondissement. La disponibilité s'exprime trois fois l'an. Elle

est d'abord constituée avec les employés de l'arrondissement et par la suite avec ceux en provenance d'un autre arrondissement ou Service en autant qu'ils ne détiennent pas un bloc égal ou supérieur à 21 heures/semaine. Ceux-ci peuvent exprimer une disponibilité pour une

ou plusieurs installations de l'arrondissement. Toutefois, ils demeurent des fonctionnaires auxiliaires de leur arrondissement ou de leur Service d'origine. Un formulaire de disponibilité devra être rempli pour chacune des installation(s) de l'arrondissement qui les intéressent et pour chaque période.



Étapes de nomination

On accorde les blocs d'heures, les postes corporatifs et les blocs protégés selon les étapes suivantes :

- 1- fonctionnaire auxiliaire de l'installation par date d'embauche, par emploi et ayant exprimé la disponibilité requise pour occuper la totalité du bloc, poste corporatif et bloc protégé;
- 2- fonctionnaire auxiliaire de l'arrondissement de la liste de disponibilité par date d'embauche, par emploi et ayant exprimé la disponibilité requise pour occuper la totalité du bloc, poste corporatif et bloc protégé;

3- autre fonctionnaire auxiliaire de la liste de disponibilité par date d'embauche, par emploi et ayant la disponibilité requise pour occuper la totalité du bloc, poste corporatif, et bloc protégé.

En ce qui a trait aux remplacements ponctuels, les heures sont offertes selon les mêmes étapes que celles énumérées précédemment.

La transition

Donc nouvelles procédures pour ces deux arrondissements et maintien de la lettre E.V. 96-94 pour les sept autres arrondissements. Il est entendu que ces ententes devront être appliquées en parallèle, et ce, tant que de nouvelles ententes, pour l'ensemble des autres arrondissements, n'auront pas été négociées. Il faudra vivre cette transition, avec deux formes d'ancienneté — date d'embauche et cumul d'heures —, et deux méthodes quant à la possibilité d'effectuer des heures de travail dans une installation autre que celle à laquelle le fonctionnaire est présentement rattaché.

Au moment d'écrire ces lignes, nous étions à finaliser l'entente avec l'arrondissement Ville-Marie et nous poursuivons les négociations avec trois autres arrondissements, soit Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-trembles, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve et Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. Pour ces négociations, le comité syndical est composé du vice-président du secteur, du directeur syndical de l'arrondissement concerné, d'André Racette jr, de même que de l'auteur de ces lignes.

Projet unification : c'est fait !



Enfin, la journée charnière, la date mémorable, celle de l'Unification. Qu'est-ce que le projet d'Unification? Pour bien le comprendre, il n'est pas inutile de se remémorer ce qui a motivé sa mise en œuvre et dont voici un bref historique.

Ça ne date pas d'hier !

C'est en 1989, que la prise d'appel 9-1-1 et la répartition policière par informatique ont été implantées. Autrefois, ce travail se faisait à l'aide d'un convoyeur sur des cartes écrites à la main. Puis, en 1997, à la suite de certaines décisions politiques ou administratives, le 9-1-1 s'est détaché pour devenir ce qu'on allait appeler le Centre de tri des appels. De son côté, le Service de police, créait sa propre section d'analyse d'appels et devenait, par le fait même, le client numéro un du Centre de tri des appels (9-1-1) générant plus de 60 % de la charge de travail.

Soulignons aussi qu'au fil des ans, les administrations en place ont vu le temps de réponse aux appels augmenter. Normal, direz-vous, avec l'ajout de l'analyse — installée du côté du Service de police, et qui devenait un intermédiaire entre le 9-1-1 et la répartition.

C'est donc avec comme objectif de réduire le temps de

réponse que le projet *Unification* a été mis sur pied afin de réunir le 9-1-1 et l'analyse en un seul et même service, sous la gouverne du Service de police, exactement comme avant les changements effectués en 1997.

Tout un défi à relever !

En octobre 2006, le projet en est à ses premiers balbutiements. Pendant des mois, les différentes instances ont eu à travailler autant sur le volet informatique, que sur le processus de fusion des ressources humaines et des politiques de gestions.

L'employeur a eu fort à faire : création de postes cadres, nomination de postes permanents cols blancs, préparation des relocalisations pour le personnel qui ne souhaitait pas être impliqué dans le projet. Il a dû également prévoir l'intégration des groupes de travailleurs ayant acceptés de participer au projet et faciliter leur adaptation aux nouvelles façons de faire, notamment sur le plan informatique.

Le Syndicat, de son côté, n'est pas en reste. Il a fallu régler toute la question de l'amalgame des lettres d'ententes, les problématiques entourant les horaires de travail, le fonctionnement au quotidien, etc. Vos représentants ont été mis à contribution et ont travaillé avec acharnement afin que les membres visés ne perdent aucun acquis.



Pour chacune des parties impliquées, ce ne fût pas une mince tâche. Il a fallu de nombreuses rencontres, de multiples réunions et beaucoup de courriels échangés pour tout mettre en place. Il a aussi été nécessaire d'établir un lien de communication privilégié avec les travailleurs et principaux intéressés pour s'assurer que toute l'information nécessaire soit transmise à tous.

Des efforts à poursuivre

Tous ceux qui ont lu l'article publié dans la dernière édition du *ColBlanc* sous le titre *Centre des communications opérationnelles (SPVM) À quand une reconnaissance?* ont été à même de constater que les choses n'ont pas toujours été faciles au cours des derniers mois. Il est évident que la mise en œuvre d'un tel projet, qui suppose un processus de fusion complexe, ne s'est pas accompli sans heurts et sans susciter des situations difficiles à vivre pour les fonctionnaires



Montréal-Est

Un contrat de travail historique



Jean-Marc Boucher, vice-président au SFMM (SCFP)



ous conviendrez avec moi que les bonnes nouvelles dans notre monde syndical ne sont malheureusement pas assez publicisées et je ne pouvais donc m'empêcher de vous rendre compte de l'entente de principe conclue à Montréal-Est et qui a été entérinée par les membres le 5 novembre dernier.

Une longue route

Je veux d'abord vous indiquer le chemin qu'ont parcouru les membres de la Ville de Montréal-Est. Cette municipalité était la seule qui a été jumelée à un arrondissement de l'ancien Montréal, soit celui de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et les membres ont d'abord subi les effets de la Loi 170 et tout ce que la fusion a amené en 2002. J'ai vu des femmes affectées et désemparées lorsque les gestionnaires de la Ville de Montréal ont débarqué dans leur hôtel de ville! Leur environnement de travail a en été bouleversé et j'ai pu constater leur désarroi face à cela, mais elles n'ont pas baissé les bras et elles ont su prendre leur place. Puis, en 2006, cela a été la reconstitution de leur ville et, là encore, ces femmes avaient un choix déchirant à faire, soit demeurer au service de la Ville de Montréal-Est ou de s'en aller travailler à Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Environ une dizaine d'entre-elles ont choisi de rester à Montréal-Est et de prendre le risque de voir se concrétiser ce qu'un renouvellement de convention collective pouvait leur apporter. Une fois de plus, on leur a demandé de choisir et elles avaient peu de temps pour le faire. Or pour certaines d'entre-elles l'attachement pour leur ville a été le plus fort. J'ai appris à les

connaître davantage et à apprécier les liens tissés serrés, non seulement entre elles, mais également avec la quinzaine de nouveaux membres embauchés en 2006.

Une équipe hors pair

Il nous aura fallu de nombreuses séances de négociation (17 en tout) pour parvenir à une entente de principe. Lors de ces négociations, j'étais accompagné de la doyenne, Pierrette Laporte, directrice syndicale aujourd'hui retraitée, de la petite nouvelle, France Couturier, déléguée et maintenant directrice syndicale ainsi que de Bruno Tremblay, conseiller syndical SCFP.

Merci donc à Pierrette, femme de conviction dont la droiture et l'acharnement nous ont si bien servis tout au long de cette négociation et merci à France pour sa franchise, son implication et sa candeur. Elles représentent bien, chacune à leur façon, les membres cols blancs qui œuvrent aujourd'hui à Montréal-Est.

Une entente profitable

Voici donc les grandes lignes de l'entente de principe conclue le 7 octobre dernier :

- le contrat de travail est d'une durée de neuf ans soit de juillet 2006 à décembre 2015;
- les augmentations salariales sont les suivantes : 2 % pour les années 2007, 2008 et 2009, 2 % pour les années 2010, 2011 et 2012, assorties d'une clause d'indexation au coût de la vie et 2,5 % pour les années 2013, 2014 et 2015, assorties d'une clause d'indexation au coût de la vie, jusqu'à un maximum de 4 %;



- des horaires de travail variant de quatre à quatre jours et demi à l'année longue pour certains membres ou pour la période estivale du 1^{er} mai au 30 septembre pour les autres;
- la parité entre les permanents et les auxiliaires pour les avantages prévus à la convention collective, sauf la sécurité d'emploi;
- 10 jours ouvrables de congés rémunérés pour les fêtes de Noël et le jour de l'An; — cinq jours ouvrables de congés spéciaux rémunérés lors du décès du conjoint ou de l'enfant, quatre jours ouvrables lors du décès du père ou de la mère;
- une prime de 10 % pour le travail effectué entre 17 h et 6 h, le samedi et le dimanche, et ce, pour tous les salariés;
- une prime de départ équivalente à une semaine par année de service pour ceux qui ont pris ou qui prendront leur retraite au cours de la présente convention collective;

les frais médicaux lors d'une expertise médicale (arbitrage médical) seront payés à 100 % par l'employeur.

Soulignons que c'est dans une proportion de 92 % que les 24 membres présents (sur 26 possibles) ont voté en faveur de l'entente de principe conclue. Ce taux de participation élevé illustre, mieux que je ne pourrais le faire, le degré d'implication des membres cols blancs de Montréal-Est. Inutile de préciser que je suis très fier de les représenter.

En terminant, au nom de notre présidente, Monique Côté, de notre secrétaire général, André Dollo, ainsi qu'en celui du comité de négociation, je souhaite féliciter les membres de Montréal-Est pour leur soutien tout au long du processus de négociation ainsi que pour leur présence lors de cette assemblée. La signature des textes devrait s'effectuer d'ici peu, nous vous en informerons dès que possible.



Ginette Grégoire, directrice syndicale au Service de police

concernés. Il est toutefois rassurant de constater que les efforts fournis par vos représentants syndicaux pour sensibiliser l'employeur aux problèmes vécus ont porté fruits.

Le 19 octobre 2008 : date mémorable

Certains membres sont heureux, d'autres moins, certains sont fébriles, voire nerveux, mais c'est fait! Nous formons désormais un tout : le 1441 et le 2580. Les systèmes informatiques sont en place et le travail a débuté. Nous venons d'entrer dans une nouvelle ère. La formation jugée adéquate a été fournie par l'employeur et chacun a pu recevoir le soutien nécessaire à l'accomplissement de son travail.

À ce propos, j'aimerais souligner le travail accompli par l'équipe de formation qui a donné le maximum pour soutenir l'intégration du personnel. Le soutien de l'équipe de gestion et la disponibilité de l'équipe de formation ont été assurés tout au long de ce jour difficile et nous les en remercions. Il est certain qu'il y allait aussi de l'intérêt de l'employeur, mais au-delà de cela, le soutien moral et la volonté d'aider et de faciliter

l'adaptation se sont fait sentir.

Rester vigilants pour le bien commun

Dans les jours et les mois à venir, nous aurons encore à composer avec des problèmes ponctuels. Il y aura encore du travail supplémentaire à accomplir en raison du manque de personnel et des congés difficiles à obtenir.

Soyez assurés cependant que notre Syndicat et les représentants de l'employeur travaillent de concert pour régler ces problèmes le plus rapidement possible et à la satisfaction de tous. D'ici là et malgré les contraintes de chacun, il nous faudra demeurer vigilants et surtout ne pas perdre de vue que c'est le bien-être des citoyens qui est en jeu.

En terminant, à tous les membres qui ont été des pionniers de la première heure, je lève bien haut mon chapeau! Encore une fois, votre professionnalisme a parlé.

À la Direction, malgré les périodes difficiles et les ententes de dernières minutes, je dis merci pour le soutien fourni aux membres de notre Syndicat.



État des négociations en vue des renouvellements de convention collective

Situation au 3 décembre 2008



Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)



ans contredit, l'année 2008 aura été marquante pour notre Syndicat en matière de renouvellements de convention collective.

Sur un total de 18 contrats de travail

- Dix ont été renouvelés dont ceux des membres de Montréal (ville centre), Dollard-Des-Ormeaux, Kirkland, Cité de Dorval, le Parc Six-Flags Montréal SEC (la Ronde), la Société du parc Jean-Drapeau, Sainte-Anne-de-Bellevue, l'Office municipal d'habitation de Montréal avec la signature d'une entente prolongeant l'échéance au 31 décembre prochain ainsi que Montréal-Est (voir article à la page 5);
- six négociations ont actuellement cours en vue d'obtenir un règlement pour les membres de Beaconsfield (des moyens d'action pourraient être envisagés sous peu), Montréal-Ouest, Westmount, ville Mont-Royal, Côte-Saint-Luc, Hampstead;
- une seule ville, Pointe-Claire, a rompu les négociations, au début octobre, à la suite de la publication d'un article dans la dernière édition de notre journal *ColBlanc*;
- et finalement deux conventions collectives, soit celle des membres de la Corporation Anjou 80, qui ne vient à échéance qu'au 31 décembre 2009 et celle des membres de la Société d'habitation de Montréal (SHDM) qui se terminera le 31 décembre 2011.

Des gains pour les syndiqués à statut précaire

À cela s'ajoute la signature d'ententes majeures conclues entre le SFMM et :

- l'OMHM, cette entente qui représente tout près de 5,78 % de gains monétaires pour les syndiqués de cette accréditation et conclue en septembre dernier, a disposé des gains de productivité pour 2006-2007, de l'augmentation salariale pour les années 2007 et 2008 ainsi que du prolongement de la convention collective échu depuis le 31 décembre 2007 au 31 décembre prochain;
- les représentants patronaux du Complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), où trois ententes importantes ont été conclues dont la première qui sécurise le droit de rappel des fonctionnaires auxiliaires touchés par la fermeture temporaire des bassins aquatiques du CSRC afin d'y effectuer des travaux majeurs de réfection; la seconde — fortement inspirée du succès remporté à l'arrondissement Le Sud-Ouest — qui dispose des modalités entourant la confection et l'attribution des horaires de travail pour les fonctionnaires auxiliaires incluant le respect de l'ancienneté dans l'octroi des blocs

Pointe-Claire a rompu les négociations



ompte tenu que l'employeur a mis fin aux pourparlers entourant le renouvellement du contrat de travail des salariés de cette municipalité de l'Ouest de Montréal, le SFMM est à organiser la tenue d'une assemblée extraordinaire qui devrait avoir lieu le mercredi 21 janvier prochain. Dans le respect des statuts et règlements du SFMM(SCFP), un avis de convocation sera émis afin d'en informer les membres et leur préciser les détails (date, heure, endroit, etc.). Lors de cette assemblée extraordinaire, nos dirigeants syndicaux feront le point avec eux sur la situation et leur soumettront un plan d'action. D'ici là, nous étudions la possibilité d'exercer certains recours à l'encontre de cet employeur que nous jugeons de mauvaise foi.

Projet de renouvellement de convention collective à l'Office municipal d'habitation de Montréal Adopté à l'unanimité



Le 26 novembre dernier, réunis en assemblée extraordinaire, les membres de l'Office municipal d'habitation de Montréal ont voté à l'unanimité en faveur du projet de convention collective que leur ont présenté les membres du comité syndical de négociations formé de Mario Sabourin, vice-président responsable et porte-parole, Christian Coallier, directeur syndical, Diane Chiasson, déléguée syndicale et André Racette jr, conseiller SCFP, et ce, en présence de notre présidente Monique Côté. Des amendements ont été apportés au projet initial. Aux demandes répertoriées, les membres ont ajouté la modification du mode de nomination dans un contexte de promotion temporaire. Très préoccupés par la préservation de notre environnement, les syndiqués souhaitent pouvoir disposer, dans le cadre de leurs fonctions, de moyens de transport moins néfastes pour l'environnement que le recours actuel aux automobiles du personnel. La bonification de leur régime de retraite figure aussi au projet.



Bâti à partir des résultats du sondage effectué auprès des syndiqués de cette société paramunicipale et fort de l'appui reçu par les membres, le 26 novembre dernier, le projet amendé aura, si tout va comme prévu, été déposé à l'employeur le 11 décembre dernier. Rappelons que la convention collective des syndiqués de l'OMHM vient à échéance le 31 décembre prochain. Ce dossier est à suivre!

d'heures de travail et dans le rappel au travail tout en favorisant des horaires de «35 ou 30 heures par semaine» et, finalement, la dernière mais non la moindre, une entente qui accorde aux fonctionnaires auxiliaires une prime de 10 % pour les heures additionnelles effectuées entre 22h30 et 6h. Cette entente constitue une première pour les membres qui occupent des emplois à caractères exclusivement auxiliaire de l'annexe « A-2 »;

- les représentants patronaux des arrondissements Le Sud-Ouest et Villeray — Parc Extension — Saint-Michel afin de revoir les dispositions régissant l'octroi des heures de travail et diverses conditions de travail des aide-bibliothécaires et bibliothécaires auxiliaires (voir l'article en page 4).

Voilà qui dresse un portrait de la situation actuelle en matière de négociations. Jusqu'à présent, nous sommes particulièrement satisfaits des gains réalisés en matière de

conciliation travail-vie-famille, de réduction des clauses de disparité entre les syndiqués à statut précaire et ceux détenant la sécurité d'emploi et du maintien ainsi que de l'amélioration du pouvoir d'achat de nos membres. Dans certaines municipalités, le SFMM a réussi à bonifier les régimes de retraite. Et nous sommes confiants que nous réussirons à en faire autant pour les membres dont les négociations sont toujours en cours.

En matière d'équité salariale, les travaux progressent lentement mais sûrement et les membres du comité mixte de travail continuent de se réunir chaque semaine respectant ainsi leur plan de match. Le climat des plus respectueux favorise des échanges productifs.

Pour mettre la touche finale à ce portrait, soulignons que l'entente concernant les rentes des retraités d'avant 1983 vient marquer d'un point d'orgue ce bilan qui continue d'évoluer à l'image des énergies, du travail, de l'expertise que les membres de l'Équipe syndicale, en partenariat avec les représentants syndicaux locaux, investissent dans la concrétisation de nos objectifs.

À tous les membres du SFMM

Assemblées générales reportées

Étant donné l'avènement d'impondérables, nous n'avons pu présenter les états financiers et les prévisions annuelles budgétaires du SFMM, du FSMA et du CSFMM lors de notre assemblée générale d'octobre dernier.

Nous avons jugé que le mois de décembre ne se prêtait pas du tout à la tenue d'une telle assemblée. C'est pourquoi nous vous informons que c'est en janvier 2009, au retour des vacances de fin d'année, que nous tiendrons nos instances afin que vous puissiez recevoir, étudier et adopter les éléments précités.

Nos excuses



Pierre Thériault : expérience, talents et convictions au service des membres



Jean-René Usclat, agent de griefs au SFMM (SCFP) et membre du comité du journal



u cours classique au droit du travail : un chemin parsemé d'embûches

Natif de Montréal, Pierre Thériault me confiera avoir fait partie de la dernière génération d'étudiants au cours classique. Il a donc vécu de l'intérieur l'avènement des CEGEP, fréquentant celui de Maisonneuve. Attiré par le monde du théâtre, il ne termine pas son cours et devient, entre 1974 et 1977, comédien professionnel.

Puis, « parce qu'il faut bien manger et que l'art ne suffit pas à remplir le frigo » comme il le dit si bien, Pierre déniche un emploi aux cuisines dans un centre d'accueil. Travailleur syndiqué, il s'implique rapidement et devient président de sa section locale (FTQ – Local 298).

Au cours de cette période Pierre s'engage et milite à fond, c'est l'époque des fronts communs et le mouvement syndical est en pleine effervescence. Sans plus de précision que son sourire moqueur n'en laisse imaginer, Pierre me glisse : « J'étais très engagé à cette époque et dans toutes sortes de luttes et de revendications! »

À l'époque comme aujourd'hui, le militantisme et l'engagement syndical étaient loin d'être des critères d'embauche. Pierre voit donc passer deux années sans pouvoir trouver de travail et, pour gagner sa vie, il devra finalement se résoudre à travailler en milieu non syndiqué, dans les « shops » de Saint-Henri. Il me soulignera d'ailleurs combien « ce milieu était dur et les conditions de travail

plan des droits individuels face aux droits collectifs, par la multiplication des législations et aussi par l'utilisation parfois abusive des procédures. »

Un constat s'impose pour lui. La multiplication des lois d'ordre public qui se greffent aux conventions collectives, les nombreux recours, les multiples instances et des relations de travail conflictuelles, voire parfois inexistantes, font en sorte qu'aujourd'hui tout est beaucoup plus lourd à porter pour les plaideurs. Pour lui, il est évident que le nombre de litiges est symptomatique de l'état des relations de travail. À ce propos, il ajoute : « Lorsqu'il n'y a ni échanges, ni discussions, ni négociations, comment peuvent se situer les parties? Ça veut dire que les relations de travail sont inexistantes. Dans mon esprit, la négociation est inévitable alors que l'arbitrage, lui, est évitable. Mais il faut que le grief ne représente pas une fin en soi. Le dépôt d'un grief ça devrait être une étape, une occasion pour les parties d'échanger, de se positionner sur un litige donné. Il faut se parler mais pas perdre de temps non plus et procéder lorsque c'est fondé. Si une question fait l'objet d'un litige et ne peut être réglée entre les parties, il faut la soumettre à l'arbitrage et, dans les cas où une décision n'est pas favorable, cela peut devenir alors un enjeu de négociation. Il faut prévenir et tenter de régler les problématiques, puis c'est par la négociation qu'on peut y arriver. Comme avocat, c'est peut-être un cliché, mais je préfère un règlement entre les parties qu'une décision à la suite d'un procès. »

syndicats ont désormais l'obligation d'accueillir, de promouvoir un milieu exempt de discrimination et comme le souligne Pierre : « Cela ne va pas sans provoquer des remous, les organisations syndicales doivent s'adapter, ça crée des obligations, dans une situation donnée, on devra relocaliser un travailleur sans tenir compte des critères d'ancienneté, les tribunaux ont tracé la voie, le droit au travail participe à la dignité humaine, bien sûr il y a des balises, on ne peut exiger de contraintes excessives par exemple, on l'a vu récemment dans un jugement de la Cour Suprême impliquant Hydro-Québec. »

Parlant de défi à relever, Pierre souhaite également que l'on s'inspire plus de ce qui se fait ailleurs. Pour lui, il est clair que notre droit du travail est essentiellement « américain », c'est historique. Il est nécessaire d'aller voir ailleurs, en Europe, en France, en Australie par exemple. Il cite l'exemple français où le droit de grève est un droit constitutionnel.



Une relève à intégrer et à éduquer

J'ai finalement questionné Pierre sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur, les jeunes et le mouvement syndical. Comme la plupart des gens de notre génération, il constate que les échelles de valeurs sont différentes, qu'aujourd'hui l'individu passe trop souvent avant le groupe. Pierre souligne d'ailleurs que cela s'est vérifié lors des poursuites menées contre l'utilisation de clauses dites orphelins. Il note aussi que l'engagement social des jeunes est parfois bien tenu ou encore qu'il s'identifie en opposition à de grands courants comme la mondialisation, le réchauffement de la planète ou le pacifisme. Il déplore le manque de perspective historique et l'éducation déficiente à ce niveau. Combien de jeunes sont conscients que leurs conditions de vie et d'emploi sont ce qu'elles sont parce que le mouvement syndical s'est employé à les faire progresser. Il est nécessaire, selon lui, de mieux informer, de mieux éduquer pour que les jeunes intègrent véritablement le mouvement syndical et s'y impliquent.

Une rencontre stimulante

Je m'en voudrais de ne pas souligner à quel point cette rencontre avec Pierre Thériault s'est avérée enrichissante. Pour l'avoir côtoyé et avoir travaillé avec lui, je connaissais sa rigueur, son sens de l'organisation et son humour. Aujourd'hui je connais mieux l'homme de convictions qu'il est. Nul doute qu'avec son expérience et ses multiples talents, il sera un précieux actif pour la défense des intérêts des membres de notre Syndicat.

En terminant, il nous a certes fallu feuilleter tous deux bien des pages d'agenda avant de parvenir à grappiller quelques heures mais c'est avec beaucoup de générosité que Pierre a accepté de répondre à mes questions bien que son emploi du temps soit fort bien rempli. Je l'en remercie, au nom de l'Équipe du ColBlanc et de tous nos fidèles lecteurs. Merci Pierre, et malgré le retard, bienvenue au SFMM!



exécrables, j'ai été témoin d'accidents de travail horribles, j'ai d'ailleurs été victime d'un accident sérieux à une main. » Il est finalement congédié car considéré comme un « élément subversif » et décide de reprendre ses études. Il s'inscrit en droit et fréquentera l'UQAM ainsi que l'Université de Montréal. Membre du Barreau depuis 1985 et fidèle à ses convictions Pierre se spécialise évidemment en droit du travail. Il travaille d'abord pour une firme privée avant d'entrer à la CEQ en 1988 où il restera dix ans.

Ayant fait le tour du jardin et souhaitant poursuivre ses études au 2^e cycle en droit, Pierre prend un congé sabbatique de deux ans, congé qui durera trois ans en raison de ses problèmes de santé. Après sa scolarité de maîtrise, Pierre songe à devenir arbitre de griefs mais il entre plutôt au SCFP où il devient en 2003 le premier procureur plaideur au Québec. Entre 2006 et 2007, Pierre œuvre principalement dans le secteur des affaires sociales, il sera ensuite affecté auprès de notre Syndicat en remplacement de Richard Gardner, alors en congé de maladie, affectation qui est officialisée en 2008. Mentionnons que Pierre se retrouve en pays de connaissance puisqu'il a fait son stage au SFMM.

Des relations de travail de plus en plus judiciairisées

Lors de notre entrevue, je n'ai pas eu à questionner Pierre très longtemps sur l'évolution des relations de travail depuis ses débuts comme syndicaliste puis procureur. Pour lui, ce qui est frappant en matière de relations de travail c'est : « le processus de judiciarisation des relations de travail et des litiges en général, ça s'explique par l'entrée en vigueur des Chartes avec tout ce que ça suppose sur le

Harcèlement psychologique au travail Le temps peut jouer contre vous

Vous croyez être victime de harcèlement psychologique au travail?

Sachez que vous avez **90 jours à la suite du dernier événement**

en cause pour porter plainte par voie de grief. Si cette situation vous oblige à quitter le travail pour raison de maladie, vous devez aussi déposer une réclamation du travailleur à la CSST.

N'attendez pas qu'il soit trop tard. Pour en savoir plus, pour connaître vos droits, pour déposer un grief... contactez rapidement votre Syndicat : 514 842-9463.

Déneigement : plan d'action municipal 2008-2009

Nous y étions !



André Lalonde, représentant en prévention SST au SFMM (SCFP)



Le 16 septembre dernier, la Ville de Montréal émettait un avis public, paru dans *La Presse* et *The Gazette* ainsi que sur son portail Internet, afin

d'informer les citoyens de la présentation, le mardi 30 septembre à 19 h, du nouveau plan d'action en déneigement 2008-2009 devant la commission permanente du Conseil municipal sur les services aux citoyens.

C'est Yves Girard, gestionnaire responsable aux travaux publics, qui a présenté à la commission, aux citoyens et aux personnes présentes, le nouveau plan d'action en déneigement.

C'est donc avec la volonté de bien vous représenter et à la demande de Monique Côté, présidente du SFMM (SCFP) que je me suis fait un devoir d'assister à cette présentation avec comme mandat d'évaluer l'impact de ce plan d'action sur les travailleurs que nous représentons.

Ce plan d'action fait suite à l'hiver exceptionnel qu'a connu Montréal l'an

dernier et il est en fait le résultat d'une vaste consultation tenue auprès des citoyens, des organismes œuvrant en santé et sécurité publiques, des commissions scolaires et des gens de la Société de transport de Montréal.

Les mesures qui seront mises de l'avant l'hiver prochain auront d'abord pour but de faciliter les déplacements et le déneigement des rues et des trottoirs de la ville.

Notre interrogation était la suivante : quel sera l'impact sur les Cols blancs, membres de notre Syndicat? La réponse est simple, pas grand-chose de significatif.

Un plan à géométrie variable

Mais qu'en est-il au juste de ce fameux plan d'intervention? Disons d'abord qu'il s'articule autour de trois niveaux d'intervention. Le premier niveau concerne les chutes de 30 cm et moins, soit celles dites normales. Le deuxième niveau concerne les chutes de neige de 30 cm et plus, donc des tempêtes plus importantes et des situations aggravantes, dans ces cas, il y aura

coordination par les services centraux en plus des opérations par arrondissements.

Le troisième niveau sera un plan particulier, nécessitant des mesures d'urgence comme cela a été le cas le 4 mars 1971, lors de la fameuse «tempête du siècle».

En regard des opérations, mentionnons qu'elles devraient débuter plus tôt le matin. Ainsi, il y aura déblaiement de neuf voies réservées pour les autobus en plus de 21 zones qualifiées de particulières. Il y aura donc plus de travailleurs impliqués lors de ces opérations et une nouvelle signalisation sera utilisée.

La Ville a d'ailleurs mentionné que les citoyens pourront s'informer des rues dégagées, par l'entremise du projet pilote «INFONEIGE» et en savoir plus sur le suivi des opérations par le biais d'Internet. Ce dernier projet permettra aux citoyens de suivre l'avancement des travaux de déneigement, en temps réel, sur une cartographie de Montréal. Ainsi, à chaque fois qu'un arrondissement aura dégagé une artère, cela sera signalé au central qui modifiera la cartographie en temps réel. Le citoyen sera donc en mesure de connaître quelles sont les rues dégagées pour se rendre à son travail et mieux planifier ses déplacements.

Quel seront les effets pour les fonctionnaires ?

Puisque la signalisation sera devancée d'une demi-heure le matin et l'après-midi et qu'il y aura en place des équipes supplémentaires le matin, certains Cols

blancs, comme les agents de stationnement et les inspecteurs de circulation et du domaine public, pourraient devoir modifier leurs heures de travail.

Selon la Ville, les arrondissements ont pleine juridiction sur leur territoire. On nous a confirmé que le central n'était là que pour jouer un rôle conseil. En bref, les arrondissements feront comme bon leur semble pour tout ce qui a trait aux opérations et à la gestion de leur personnel. Le central n'aura aucun pouvoir décisionnel. Comme le disait fort bien, ce soir-là, une commissaire que je ne nommerai pas : «Je constate qu'un grand orchestre est mis en place, mais je ne vois pas de chef d'orchestre».

Force est de constater que le central ne jouera qu'un rôle conseil qui ne lui permettra que de rassurer les citoyens au moyen de sa cartographie en temps réel avec les informations reçues des arrondissements, nous donnant ainsi l'impression qu'il contrôle et supervise tout sans le faire et surtout sans en avoir le pouvoir.

Finalement et contre toute logique, notons que les arrondissements disposent de budgets différents pour le déneigement, et ce, bien qu'il ne faille pas être fin météorologue pour savoir que s'il tombe 10 cm de neige dans un arrondissement donné, il y a de fortes chances qu'il en tombe aussi 10 cm dans tous les autres. C'est évidemment un dossier à suivre.

Tableau comparatif

Moyennes annuelles depuis 1978	Hiver 2007-2008
240 cm de neige dans le triangle de Montréal	506 cm de neige dans le triangle de Montréal
1 tempête de neige de plus de 30 cm	7 tempêtes de 30 cm de neige accumulée
13 millions m ³ de neige ramassée	29 millions m ³ de neige ramassée
416 000 voyages de camions	928 000 voyages de camions

Big Brother n'a pas toujours raison de vous suivre partout !

Importante décision



Bruno Tremblay, conseiller syndical SCFP au SFMM



Une décision fort importante a été rendue par une commissaire enquêteur en faveur d'une travailleuse membre de notre Syndicat à la

suite d'une plainte déposée en vertu de l'article 32 de la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles (LATMP)*. Bien que cette décision établisse plusieurs balises sur la filature vidéo, elle est passée un peu inaperçue, compte tenu qu'elle n'est pas publiée, comme le sont celles de la Commission des lésions professionnelles (CLP).

Bref historique du dossier

Il s'agit d'une travailleuse, victime d'un accident de travail qui a nécessité une chirurgie, suivie par l'établissement d'un programme de réadaptation, sans parler d'un choc post-traumatique. Malgré toutes les difficultés qui ont affecté la travailleuse, l'employeur a contesté toutes les décisions rendues et a procédé à son congédiement, d'où la plainte en vertu de l'article 32 de la

LATMP. Motif du congédiement : une preuve vidéo où l'employeur juge les activités de la travailleuse incompatibles avec son état d'incapacité à reprendre le travail.

La preuve a révélé qu'une filature organisée sur plusieurs jours (10 au total) a été demandée par le Service des ressources humaines afin, non pas de confirmer mais plutôt d'établir sa preuve. Et c'est là que le bât blesse.

Vie privée menacée

La filature vidéo est une intrusion à la vie privée, et ce, même lorsque vous êtes dans des lieux publics. En fait, et c'est ce que nous avons plaidé, la filature doit être utilisée comme moyen de dernier

recours peu importe sa nature.

La doctrine et la jurisprudence nous indiquent que ce moyen doit faire suite à tout autre moyen moins intrusif dans la vie privée des gens, c'est-à-dire rencontre, rapport d'évaluation de l'état de santé de la personne visée, etc. Évidemment, si la personne ne collabore pas, si les évaluations sont

contradictoires et incompatibles avec l'état du travailleur, si ce dernier ne se présente pas à ses rendez-vous, la filature peut alors constituer un moyen de preuve admissible.

Une partie de pêche

Dans le dossier qui nous concerne, la preuve a clairement révélé que l'employeur a utilisé ce moyen «comme une partie de pêche». Le tribunal

mentionne à ce sujet, «Il ne peut s'agir d'une décision purement arbitraire et

appliquée au hasard. L'employeur doit déjà posséder des motifs raisonnables avant de décider de soumettre un travailleur à une surveillance. Enfin, il ne peut les créer a posteriori, après avoir effectué la surveillance en litige.»

Bien que nous ayons eu gain de cause, il n'en demeure pas moins que réussir à faire en sorte que ne soit pas considéré un tel élément de preuve est loin d'être évident. C'est pourquoi, nous devons exiger qu'une dénonciation préalable à toute filature soit faite à un organisme indépendant afin d'assurer aux personnes visées une défense pleine et entière lorsque de telles méthodes sont utilisées. Il est essentiel que le tout soit fait de façon transparente, dès le début du dossier et non a posteriori. Soulignons en terminant que cette décision a été reprise lors de la formation des plaideuses et plaideurs CSST organisée par la FTQ en octobre 2008.

¹ Décision CSST du 4 septembre 2007 par Chantal Ouimet, commissaire enquêteur.





Desjardins
Caisse d'économie des pompiers,
des cols bleus et des cols blancs
Montréal, Longueuil, Repentigny

Des générations d'épargnants



ÉCONOMIE

**VOS REER SONT-ILS
PROTÉGÉS ?**

Un savoir-faire en placements REER.

Cotisez dès maintenant. N'attendez pas la date limite du 2 mars 2009!
Avez-vous déjà pensé à cotiser à vos REER par prélèvements préautorisés?

Centre financier Brennan
801, rue Brennan, 5^e étage, bureau 5140
Montréal (Québec) H3C 0G4

T. 514 526.4971 F. 514 861.0553
www.cepb.com

Heures d'ouverture :
Lundi, mardi, mercredi et jeudi : De 9 h à 16 h
Vendredi : De 9 h à 15 h

Nouveaux membres et représentants syndicaux Un rendez-vous à ne pas rater



Jocelyne Marquis, directrice syndicale et responsable du comité d'éducation du SFMM (SCFP)



Qu'est-ce, au juste, qu'un syndicat? Quel est son véritable rôle? Qu'est-ce que le SFMM (SCFP)? Qui le dirige? De quelle manière fonctionne-t-il? Voilà autant de questions, et bien d'autres encore, abordées lors d'une rencontre animée et mise sur pied par les membres du comité syndical d'éducation.

Initiation à ma nouvelle vie

Ce rendez-vous, que nous souhaitons dynamique, convivial et riche en renseignements de toutes sortes, s'adresse aux nouveaux syndiqués membres de notre Syndicat et vise à leur permettre de faire connaissance avec l'organisation du SFMM, avec ses militants, ses dirigeants élus, et tous ceux qui y évoluent.

Quel est le rôle à remplir, quelles sont les responsabilités à assumer par les membres, les délégués, les directeurs, le comité exécutif ou encore les membres de notre bureau syndical pour que le SFMM (SCFP) demeure un joueur incontournable sur la scène municipale montréalaise?

L'opportunité d'en savoir plus

Voilà une occasion pour en apprendre un peu plus sur le plus important Syndicat du secteur municipal au Québec qui représente les intérêts de plus de 10 000 fonctionnaires œuvrant au service de la métropole du Québec, au sein de municipalités reconstituées de l'île de Montréal, au Parc Six Flags Montréal SEC (la Ronde), à la Société du parc Jean-Drapeau, à la SHDM, à l'OMHM ou pour d'autres sociétés paramunicipales.

C'est aussi une opportunité d'aborder, avec les dirigeants syndicaux, les préoccupations liées au travail ainsi que

syndicaux, cela permet d'échanger avec les nouveaux membres, d'établir un contact plus direct, un lien plus concret, ce qui sera, nous en sommes convaincus, profitable pour tous.



C'est avec enthousiasme que Monique Côté a participé à cette formation pour faire connaissance avec les nouveaux membres.

Des services à connaître

Il sera également question des nombreux services que le SFMM offre actuellement à ses membres mais aussi ceux que les membres ont à offrir à leur Syndicat. Le comité d'éducation, par le biais de cette formation propose des réponses mais veut tout autant démystifier ce qui entoure notre Syndicat : le SFMM (SCFP-FTQ), le militantisme, l'action, la solidarité, l'équité et le sens du bien commun.

Des gens à découvrir

Une première formation a eu lieu le mercredi le 26 novembre, à nos bureaux situés au 429, rue de La Gauchetière Est, et a été suivie d'une deuxième, le 4 décembre dernier. Les rencontres se tiennent de 15h à 18h, sans perte de traitement pour les nouveaux membres qui y participent puisqu'ils peuvent se libérer pour y assister, le Syndicat assumant les coûts. Les nouveaux membres recevront une invitation par la poste à leur domicile et devront confirmer



Daniel Bélanger, vice-président et responsable à l'exécutif de la formation syndicale a donné le coup d'envoi en accueillant de nouveaux membres au SFMM. À sa gauche, son bras droit, Jocelyne Marquis, qui s'est énormément investie dans la mise sur pied de cette formation faite sur mesure.

les enjeux actuels comme l'équité salariale, l'harmonisation des caisses de retraite ou la privatisation des services publics municipaux.

Aller à la rencontre des gens

Cette nouvelle formation permet aussi aux nouveaux membres de notre Syndicat de faire connaissance avec leurs représentants et, pour les représentants

leur présence en remplissant le coupon réponse prévu à cet effet et en l'acheminant par télécopieur au Syndicat.

En espérant que les nouveaux membres accepteront en grand nombre cette invitation. D'ici là, nous leur souhaitons à tous et à toutes la bienvenue à la toute nouvelle formation syndicale «*Mon Syndicat*».

Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP)
 429, rue de La Gauchetière Est, Montréal (Québec) H2L 2M7



C'est l'excellence au profit des citoyens

Novembre 2008

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
	3	4	5	6	7	8
2	10	11	12	13	14	15
9	17	18	19	20	21	22
16	24	25	26	27	28	29
23/30						

Janvier

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Avril

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
				1	2	3
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Décembre 2008

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Février

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

Mai

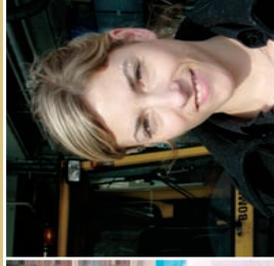
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

Mars

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Juin

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				



X^e conférence nationale en santé et sécurité du SCFP

Le SFMM y était !



André Lalonde, représentant en prévention SST au SFMM (SCFP)



De la survie au succès, tel était cette année le thème de la Conférence nationale en santé et sécurité qui s'est tenue du 23 au 26 octobre dernier à

St-Jean, Terre-Neuve et Labrador.

Ma consœur, Nancy Nolet, et moi-même avons eu le privilège d'y assister et d'y représenter notre Syndicat. La Conférence a été des plus enrichissantes et plusieurs grands thèmes y ont été discutés. Mentionnons entre autres la privatisation et la santé et sécurité, la santé des membres, les menaces actuelles comme l'intimidation, le harcèlement, la violence, les pandémies (influenza ou autres), l'usage de l'amiante, etc.

De plus, nous avons eu le plaisir d'entendre les interventions des huit conférenciers invités, toutes plus intéressantes les unes que les autres. Il m'est bien sûr impossible de vous livrer en détail le contenu de toutes ces présentations. En voici tout de même un bref aperçu.

Cathy Walker, ancienne directrice nationale de la santé et de la sécurité et de l'environnement des TCA, nous a plus particulièrement parlé de la PARTICIPATION des travailleurs aux questions de santé et de sécurité, ainsi que de l'apport syndical en SST qui montre que les lieux de travail syndiqués sont plus sûrs qu'auparavant. Elle nous a également entretenus des leçons qu'elle a



chimiques toxiques en milieu de travail. Il nous a également entretenus de l'importance de proposer un modèle s'inspirant des victoires en matière d'environnement pour s'attaquer encore plus efficacement aux problèmes de santé et sécurité au travail.

Pour sa part la docteure Katherine Lippel, professeure à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de la santé et

travailleurs de l'Ontario et chercheur à l'Université de Windsor, nous a parlé de l'importance de la recherche en santé professionnelle et environnementale, recherche qui trouve ses fondements dans la communauté et auprès des travailleurs.

La docteure Barbara Neis, codirectrice de *Safety-Net* et professeure au Département de sociologie de l'Université Memorial de St-Jean, Terre-Neuve, nous a plus particulièrement parlé de son travail d'intégration des sciences naturelles et sociales pour analyser les effets de la restructuration et de la mondialisation sur les femmes.

Larry Stoffman, directeur de la SST des TVAC, président du Comité national des expositions professionnelles et environnementales, nous a transmis des infos sur l'épidémie mondiale d'amiantose, de maladies et de décès au travail causés par le cancer et des efforts internationaux mis en œuvre pour empêcher l'exposition aux produits toxiques.

Charley Richardson, directeur, Labor Extension Program, Université du Massachusetts à Lowell, a abordé la question de l'organisation en SST, des défis actuels en SST comme la déqualification et le fonctionnement multitâche ainsi que de la perte de solidarité qui résulte de la réorganisation du travail.

Et finalement, Nancy Lessin, coordonnatrice de la SST à l'AFL-CIO, nous a fait un exposé sur ce qu'elle appelle les «Plans de la direction» pour isoler les travailleurs en ayant recours à divers programmes qui leur causent des torts physiques et mentaux. Elle nous a parlé de l'expérience américaine en sous-traitance et en privatisation.

Nul doute que les connaissances acquises lors de

la conférence nous serviront dans le futur. Il est toujours pertinent de se tenir informé sur les recherches, les nouvelles méthodes, bref sur ce qui se fait et se vit ailleurs, ne serait-ce que parce que nous partageons tous les mêmes réalités.

Comme toute bonne conférence en SST, les sujets ont été d'actualité et des plus intéressants et il ne manquait que... du temps. Par ailleurs, nous avons eu l'opportunité, Nancy et moi, de rencontrer des militants d'autres sections locales du SCFP et de pouvoir discuter et échanger avec eux sur nos actions respectives dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

L'an prochain, la Conférence nationale en santé et sécurité du SCFP devrait se tenir à Montréal et promet d'être encore une fois des plus passionnantes. C'est à suivre.



Nancy Nolet et André Lalonde en compagnie de la délégation du Québec à la X^e conférence nationale en santé et sécurité du SCFP

tirées de son travail en santé et sécurité au travail, tant en Australie, qu'en Chine, en Afrique du Sud ou en Inde.

De son côté, David Bennett, ancien directeur national de la santé et de la sécurité et de l'environnement du CTC, nous a présenté une perspective historique de la réglementation en SST et notamment du droit de connaître la présence de produits

de la sécurité du travail, nous a présenté un exposé sur le harcèlement psychologique et l'intimidation. Elle nous a fourni des données qui permettent une analyse sexo-spécifique des batailles et des victoires remportées en matière de harcèlement, d'intimidation et de violence.

Le docteur James Brophy, ancien directeur administratif des centres de santé des

ACCIDENT DE TRAVAIL ?

Ne signez rien ! Ne remplissez aucun formulaire !

Consultez d'abord un

de nos représentants syndicaux !

Un représentant syndical vous assistera dans toutes vos démarches auprès de l'employeur ou de la CSST. Le traitement juste et expéditif de votre dossier en dépend!

Cette assistance est prévue à l'article 279 de la *Loi des accidents du travail et des maladies professionnelles*.

Pour toutes questions techniques, contactez un membre de l'équipe Santé-Sécurité du SFMM.

André Lalonde 514 930-1269 (téléav.)

Nancy Nolet 514 230-5592 (téléav.)

Josée Lacroix 514 842-9463 poste 247

Vous avez des questions sur le registre d'accidents ou le retrait préventif ?

Nous sommes là pour y répondre !



Le mélange des genres Ou quand l'intérêt p... cède le pas aux inté...

Abus de pouvoir, favoritisme dans l'embauche et dans l'octroi de contrats, pratiques douteuses et inéquitables, factures salées et dépenses injustifiées, malversations, propos méprisants et déplacés, fraudes, pots de vin, etc., on n'en fini plus de répertorier les scandales qui éclaboussent la scène politique municipale montréalaise. Enquête par dessus enquête, rapport du vérificateur, rétractation, démission, suspension, congédiement, les dollars durement versés par les payeurs de taxes sous toutes les formes servent-ils les intérêts des citoyens?

Aux employés qui y œuvrent, aux citoyens qui y vivent et aux entreprises qui y font affaires, la ville de Montréal donne ainsi l'image déplorable d'une administration publique qui paraît se détourner du bien public au profit d'autres intérêts.

Frank Zampino n'a d'ailleurs eu aucun scrupule à déclarer qu'il était normal d'accorder des contrats aux personnes et aux entreprises qui contribuent au financement des partis politiques (Sébastien Rodrigue, *La Presse*) et que «ce ne sont pas les assistés sociaux qui vont financer nos campagnes électorales» (Karim Benessaïeh, *La Presse*). Son départ subit, en a laissé plus d'un perplexe.

À l'ère des partenariats public-privé, de la privatisation des services publics et du désengagement de l'État, alors que trop souvent l'on associe l'incompétence de la fonction publique aux fonctionnaires pousseux de crayon, paresseux, assis sur leur chaise toute la journée qui n'attendent qu'une chose : la retraite et qu'on oppose les cas de cols bleus ou de cols blancs fraudeurs, insouciantes et profiteurs aux employés du privé tellement plus productifs «c'est dans l'entreprise privée qu'on retrouve les plus grands scandales de corruption. Les dizaines de milliards qui se sont évanouis dans les scandales financiers de Parmalat et d'Enron, pour ne citer que ces deux-là, et les manipulations comptables de Nortel ont de quoi faire pâlir de jalousie tous les Chuck Guité de la

dix ans sans appel d'offres

MAIRE MONTREAL LA TOURMENTE

Le maire suspend les transactions immobilières
Relations de La Presse

Le mardi du maire
LES BOISVERT PAGE A7

un avocat qui

rdi à la
ns cet

é dernie

NT-JACQUES

du 2,65 millions...
acheté 2,3 millions!

MONTREAL BILAN D'UNE DURE ANNEE

« pas à bâtir la métropole »

ées devant le bordel de structures qui paralyse la gouvernance

public érêts privés



Michèle Blais, agente d'information en collaboration avec Jean-René Usclat membre du comité du Journal

planète», comme l'a souligné Gil Courtemanche dans son article publié dans *Le Devoir* du samedi, 16 décembre 2006. Selon lui, il y a de «bons gouvernements dotés d'une vision du bien commun, soucieux de bien planifier la richesse collective et d'en assurer la pérennité, (...) et de mauvais gouvernements (...), dénués de tout projet collectif et qui agissent au gré des pressions et des souhaits de petits lobbys.»

On ne peut présumer de rien et nous préférons attendre les résultats des enquêtes en cours avant de poser un jugement définitif, mais avouons que jusqu'à présent il est difficile d'affirmer que l'administration municipale actuelle fasse partie des bons «gouvernements» et soit un exemple de probité au sens où *Le Petit Robert* l'a défini, soit comme une vertu qui consiste à observer scrupuleusement les devoirs imposés par l'honnêteté et la justice et de démocratie : doctrine politique d'après laquelle la souveraineté doit appartenir à l'ensemble des citoyens. Il faut cesser de confier soit à des organismes parallèles, à des partenaires privés proches du parti, la gestion de centaines de millions, ainsi soustraits à l'examen public.

Dans toutes les affaires qui ne cessent d'entacher l'image de la fonction publique municipale, le SFMM déplore aussi le fait que trop souvent ce sont les fonctionnaires qui font les frais de telle administration (gel salarial et de l'embauche, dévalorisation de la fonction publique, recours au privé, abolition de poste, perte d'expertise, surcharge de travail, désorganisation, etc.). Malgré des lois, les règlements, les contrôles, les directives et à la leur des nombreuses manchettes répertoriées dans cette double page, difficile pour les fonctionnaires de croire qu'il n'y a pas deux poids deux mesures et que l'honnêteté, la tolérance zéro prônée et demandée (avec raison) aux employés municipaux en matière de probité constitue une exigence aussi rigoureuse pour certains élus ou certains membres de l'organisation appelés à gouverner la Cité.

Théodore Roosevelt a dit : «Pas seulement une honnêteté qui garde ses jupes propres techniquement, mais une honnêteté qui se préoccupe de l'esprit autant que de la lettre de la loi; une honnêteté agressive, une honnêteté qui ne se contente pas de déplorer la corruption — il est assez facile de déplorer la corruption — mais qui lui fait la guerre et l'écrase sous ses pieds.»

Dans l'intérêt de la population, du bien commun, des québécois qui ont besoin d'une métropole forte, souhaitons que les élus municipaux qui solliciteront un autre mandat à l'automne 2009 prennent vraiment à cœur le bien public et la démocratie. Nous avons tous à y gagner!



ALCOOL A MEME LES FONDS PUBLICS Des correctifs immédiats exigés

Le maire Gerald Tremblay attend les résultats d'une enquête

Le maire Gerald Tremblay juge inacceptable que des fonds publics servent à payer de l'alcool à des élus.

STEPHANE SINCLAIR

Abus et scandales

Et que dire du scandale des achats de vêtements de luxe et de vin dans l'arrondissement de l'Est?

Et que dire des abus de dépenses qui ont touchés le maire Stéphane Harter et des autres conseillers municipaux?

Le maire Gerald Tremblay a-t-il une habitude, à l'instar de ses collègues, de consacrer des fonds publics à des dépenses personnelles?

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Catania a travaillé sans permis

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

Publié le 20 novembre 2008 à 07:16 | Mis à jour le 20 novembre 2008 à 07:16

L'AFFAIRE SHDM > FAUBOURG CONTREC L'EXPERT DE LA VILLE S'OPPOSE À UNE VENTE AU RABAIS

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Publié le 11 novembre 2008 à 22:42 | Mis à jour le 11 novembre 2008 à 07:40

Lachine et L'Île-Bizard réprimandés

Le jeudi 10 janvier 2009

Le jeudi 10 janvier 2

Chaussés pour l'hiver !



Nancy Nolet, représentante en prévention SST au SFMM (SCFP)

Au moment où vous lirez ces lignes, les premiers flocons de neige auront sans doute déjà recouverts ou seront sur le point de recouvrir nos chaussées. Avez-vous installé les pneus d'hiver...obligatoires? L'obligation de chauffer nos véhicules de pneus d'hiver était dans l'air depuis plusieurs années, c'est maintenant chose faite.

En effet, à compter de cette année et en vertu du *Code de la sécurité routière*, tous les véhicules immatriculés au Québec (taxi, véhicules de promenade et véhicules offerts en location), sans exception, doivent être munis de quatre pneus pour la conduite

hivernale, plus précisément entre le 15 décembre et le 15 mars. La mesure vise évidemment à prévenir les accidents de la route. Le contrevenant s'expose à des amendes pouvant aller de 200 \$ à 300 \$ et aucun point d'inaptitude peut-être retiré ou inscrit au dossier du conducteur.

Au travail

Si vous devez utiliser un véhicule personnel ou celui de la Ville, vous devez respecter cette loi, il est toutefois entendu que les amendes seront remises au propriétaire du véhicule.

Faites de la prévention en vérifiant, avant le départ, l'état de vos pneus et assurez-vous

de respecter les critères en vigueur. Sachez qu'aucune période de grâce ne sera permise par les services de police. Une personne avertie en vaut deux!

Neige sur les toitures

Un autre hiver avec beaucoup de neige comme le dernier? Qui sait?

À titre de prévention, l'employeur devrait faire l'inspection des toitures et éviter ainsi la réparation coûteuse des dommages causés par un surplus de poids en plus de réduire les risques d'accident de travail. Nous devrions avoir suffisamment appris de l'hiver dernier afin d'éviter tout désagrément.

Soyez attentifs, si vous apercevez des

fissures sur les murs intérieurs, si les portes intérieures se coincent ou se frottent, s'il y a des craquements inhabituels, s'il y a des déformations du plafond, etc. Vous devez agir et porter attention à de tels signes avant-coureurs.

En ce qui a trait au maximum acceptable de glace, de neige dure ou nouvellement tombée sur une toiture, il y a plusieurs facteurs à considérer. Nous vous invitons à vous renseigner auprès des personnes et organismes compétents afin d'obtenir les informations pertinentes. Nous demeurons également disponibles pour répondre à vos questions sur le sujet.

Bonne hiver !

Choisir un fauteuil ergonomique Dix règles à suivre



André Lalonde, représentant en prévention SST au SFMM (SCFP)

Tous ceux qui doivent passer le plus clair de leur quart de travail en position assise, connaissent l'importance de disposer d'un bon fauteuil ergonomique pour éviter certaines douleurs ou certains maux qui peuvent devenir chroniques. En ce sens, il est donc essentiel de faire le bon choix lors de son acquisition.

Faire le bon choix

Pour bien choisir un fauteuil ergonomique adapté à nos besoins, il existe un certain nombre de règles élémentaires à suivre, les voici.

1. Assurez-vous que les roulettes conviennent à la surface où sera utilisé le fauteuil.
Ex. : les roulettes en nylon pour le revêtement en tapis, les roulettes en uréthane pour les planchers durs.
2. La base du fauteuil devrait être de la dimension et du type convenant au style et au format de celui-ci. Généralement,

les fauteuils plus massifs auront une base plus large pour plus de stabilité. Si la base est en plastique, elle devrait contenir au moins 30 % de nylon renforcé de fibre de verre et avoir en son centre un anneau en métal.

3. Les fauteuils de travail doivent avoir un cylindre pneumatique pour l'ajustement de la hauteur du siège. En plus, d'ajuster la hauteur, le cylindre absorbe les chocs lorsqu'on s'assoit et permet que la chaise pivote pour suivre nos mouvements. Un cylindre pneumatique de marque reconnue est préférable, car plusieurs produits bon marché n'offrent ni la durabilité, ni la qualité requise.
4. Le siège doit être inclinable vers l'arrière et vers l'avant pour un positionnement adéquat et varié. Il doit se bloquer à l'angle désiré et un contrôle de la tension du mécanisme est nécessaire.
5. Les fauteuils ajustables doivent être sécuritaires et de construction solide,

afin de prévenir tout risque d'accident. Un fauteuil de moindre qualité peut causer plus de mal que de bien.

6. Pour un siège idéal.
 - a) La dimension du siège doit permettre de s'asseoir bien adossé au dossier, tout en laissant environ trois doigts



de dégagement derrière le genou à l'avant du siège.

- b) L'avant du siège doit être de type «chute d'eau», c'est-à-dire, courbé vers le sol, afin de réduire la pression sur les veines à l'arrière des cuisses; le siège doit également avoir une courbe latérale pour une meilleure distribution du poids du corps au niveau des os du bassin.
 - c) Le siège ne devrait pas avoir de courbes prononcées pouvant créer des pressions sur les veines des cuisses. De plus, l'arrière du siège ne devrait pas remonter car cela créera des pressions additionnelles à la base de la colonne vertébrale.
 - d) La profondeur du siège devrait être ajustable.
7. L'angle d'ouverture, entre le siège et le dossier, devrait être de plus de

90 degrés pour aider à réduire le stress sur la colonne vertébrale. Dans ce cas, l'angle du dossier devrait être ajustable pour permettre à l'utilisateur de varier sa posture.

8. Le support lombaire doit être réglable en hauteur, afin de convenir à toutes les dimensions corporelles. Un ajustement étendu de la hauteur du support est très important et permet d'accommoder des personnes de différentes tailles et de différents poids.

9. Les accoudoirs ajustables (si appropriés) devraient :

- a) permettre à l'utilisateur d'approcher le fauteuil près de la surface de travail;
- b) supporter adéquatement le poids des bras pour réduire le stress musculaire sur les épaules et le cou;
- c) offrir un soutien et un guide lors de l'entrée et la sortie du fauteuil.

10. Pour s'assurer un excellent soutien du dos :

- a) le dossier doit avoir un support lombaire ferme construit à même la structure, et non seulement dans la mousse, car la mousse ne peut pas, à elle seule, garantir le support nécessaire pour maintenir la courbe naturelle de la région lombaire en position;
- b) le dossier doit également offrir un support latéral qui maintient le haut du corps plus droit, tout en réduisant le stress musculaire relié à une position droite;
- c) le dossier devrait être rembourré avec de la mousse pour éviter que des structures rigides ne soient en contact avec le dos de l'utilisateur et créent de l'inconfort;
- d) le dossier devrait être d'une dimension adéquate pour soutenir correctement le dos de l'utilisateur.

IMPORTANT

Pour éviter de se retrouver malade et sans le sou...

Savez-vous que votre couverture d'assurance-invalidité n'est pas maintenue durant un **congé sans solde** ou à **traitement différé**?

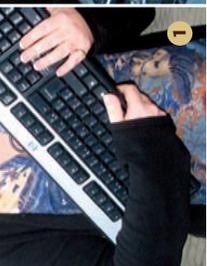
En effet, si vous ne faites pas une demande écrite à cet effet à l'employeur, votre couverture NE SERA PAS MAINTENUE!

Ce qui veut dire que même à la fin de votre congé, à la date prévue de votre retour, votre contrat ne reprend pas. Vous pourriez être obligé de retourner au travail et d'y accomplir vos tâches normales pour une durée déterminée au contrat d'assurance avant de pouvoir toucher vos prestations d'assurance salaire.

Si vous désirez maintenir votre couverture d'assurance-invalidité, acheminez par écrit, un avis demandant à l'employeur (la personne avec qui vous avez fait votre demande de congé) de maintenir votre assurance et surtout conservez-en une copie.

À DÉCUPER ET À CONSERVER





1 - **Christiane Besner**, programmeuse analyste - développement des systèmes, Direction des systèmes d'information, Montréal
 2 - **François Perrier**, animateur spécialisé - loisirs sociaux culturels, Direction CSLDS; arr. Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
 3 - **Désiré M. Murumbi**, inspecteur en environnement, Travaux publics, Beaconsfield
 4 - **Huguette Allard**, secrétaire juridique, Affaires corporatives, Montréal
 5 - **Kim Bastien**, instructeur grade II et **Julie Loisel**, sauveteure, piscine Georges-Étienne Cartier, arr. Le Sud-Ouest
 6 - **Sylvie Gauthier**, préposée aux communications, Travaux publics, Cité de Donval
 7 - **Gilles Lafontaine**, technicien géomatique, Service de l'aménagement urbain et de l'ingénierie, Dollard-des-Ormeaux
 8 - **Marjolaine Robert**, agente de contrôle d'administration de la paie, Direction de la comptabilité et du contrôle financier, Service des finances, Montréal
 9 - **Chantal Tremblay**, agente d'aide socio-économique, CLE Hochelaga-Maisonneuve, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Juillet

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Août

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24/31	25	26	27	28	29

Septembre

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
				1	2	3
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Octobre

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Novembre

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Décembre

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
				1	2	3
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Janvier 2010

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

Février 2010

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

N U M É R O S D E T É L É P H O N E I M P O R T A N T S

SFMM (SCFP).....	514 842-9463	SCFP.....	514 384-9681	Caisse d'économie des Pompiers,
Télécopieur SFMM.....	514 842-3683	FTQ.....	514 383-8000	des Cols bleus et des Cols blancs.....
FSMA.....	514 842-2442	Fonds de Solidarité.....	514 383-8383	www.cepb.com
Télécopieur FSMA.....	514 842-4839	Burrowes, courtiers d'assurances.....	514 905-SFMM	• 2600 boul. Saint-Joseph Est
Prog. d'aide aux membres.....	514 842-9463#243 et 225	www.burrowes.ca	• 801, rue Brennan, 5 ^e étage
				• 8457, rue Papineau

Activités sociales du CSFMM
 12 juin :
 5 décembre :
 Journée internationale des femmes
 Journée de commémoration des travailleuses et des travailleurs victimes d'accidents du travail
 Journée internationale des travailleuses et des travailleurs
 Congrès du SSCP-Québec
 Journée des collectivités
 Congrès pancanadien SSCP
 6 décembre :
 Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes

Jours de paie

29 et 30 décembre :
 Congés chômés et payés pour les Cols blancs de Montréal et de certaines autres villes - vérifiez votre convention

15 décembre :
 Date limite pour les employeurs concernés afin d'informer le Col blanc tenu de travailler les 29 et 30 décembre

XXI^e Conférence des délégués sociaux Pour travailler ensemble !



Nadine Côté, déléguée sociale au SFMM (SCFP)



Travailler ensemble, égaux et différents, tel était le thème de la XXI^e conférence annuelle des délégués sociaux, tenue les 22 et 23 octobre dernier à Montréal. En plus des discours d'usage — dont ceux de Michel Ducharme, président du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain, de Michèle Thibodeau-Deguire, présidente de Centraide du Grand Montréal et bien-sûr de Michel

Arsenault, président de la FTQ — une brochette impressionnante d'invités et de conférenciers ont pris la parole lors de l'événement, dont Jean-François Malherbe, philosophe, Pierre L'Heureux, andragogue et Jean-Claude Icart, sociologue, et coordonnateur de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations auquel je me suis particulièrement intéressée.



Michel Arsenault, président de la FTQ

Différences et inégalités au travail : des progrès notables

Selon Jean-Claude Icart, de nombreux progrès furent réalisés dans les différents milieux de travail afin de pallier aux différences physiques entre employés et aussi pour corriger certaines inégalités qui perdurent depuis des années. En effet, l'arrivée des femmes dans divers secteurs professionnels auparavant typiquement masculins a permis de redéfinir les tâches, de réévaluer les façons de faire et de revoir l'équipement disponible pour les travailleurs. L'acceptation de la différence physique des femmes a notamment permis de réduire le poids de certains outils et de la machinerie qui occasionnaient autrefois nombre de blessures aux employés... y compris aux hommes!

L'acceptation de la différence amène aussi les milieux professionnels à se questionner et à évoluer. Certes, cela apporte aussi son lot de défis techniques et culturels parfois onéreux : modification du matériel, adaptation des lieux physiques, paiements de congés de maternité et comblement de poste, mais la diversité du milieu ne peut qu'être enrichissante pour qui sait garder l'esprit ouvert. Malgré le fait que le Québec fasse bonne figure en la matière, certaines réticences et plusieurs préjugés demeurent : les compétences sont-elles égales, y-a-t-il eu favoritisme, sélectionne-t-on encore une femme ou un membre d'une minorité ethnique avant un homme?

Reconnaître l'égalité dans la différence

L'idée d'une «discrimination positive» déplaît encore. Il y a donc lieu de changer notre perception à ce sujet. Une mesure d'égalité en emploi n'est pas de la discrimination. En quoi la discrimination est-elle positive? La discrimination est prohibée au sein de notre société en vertu de notre charte et ne peut jamais être positive. Notre façon de considérer les mesures à l'emploi serait donc à revoir afin de cesser de se voir perdant et plutôt commencer à se voir égaux dans notre différence. Il importe donc aux travailleurs de se questionner sur l'origine de leurs différences et sur leurs propres barrières susceptibles d'entraver l'acceptation de l'autre.

Les travailleurs bénéficient d'un milieu professionnel diversifié (femmes, communautés culturelles, groupes d'âges variés) et doivent donc, petit à petit, reconnaître la différence en évitant de la condamner ou de s'enfermer dans une

zone de confort. Cette ouverture progressive à la différence mène à la reconnaissance de la complémentarité et de l'apport de l'autre dans sa différence. Il n'y a donc qu'un seul pas à franchir avant d'atteindre la reconnaissance de l'égalité dans la différence... accepter de faire les choses différemment. Il s'agit d'un exercice facile sur papier

mais il importe que nous mettions tous l'épaula à la roue pour maintenir un climat favorable pour travailler ensemble, égaux et différents!

Indispensables et sous-payés Parité pour les RMU



Martin Larose, agent de griefs au SFMM (SCFP)



Voilà maintenant deux ans, lors d'un congrès du SCFP-Québec, les congressistes avaient été sensibilisés aux conditions de travail des répondants médicaux d'urgence de la région de Montréal (RMU), eux qui étaient alors sans contrat de travail depuis trois ans. Une vidéo donnant un aperçu du travail qu'ils accomplissent nous avait été présentée. Cette vidéo est disponible sur l'internet à l'adresse suivante : www.appuyonslesrmu.com et croyez-moi, elle mérite d'être visionnée même si les cœurs sensibles préféreraient s'en abstenir!

Or, voilà qu'après cinq ans, le conflit n'est toujours pas réglé et les RMU de la région de Montréal sont toujours sans contrat de travail pendant que les intervenants patronaux se lancent allégrement la balle. De son côté, le syndicat cherche toujours à savoir qui et où bloque le dossier. Malgré tous ses efforts et toutes ses interventions en ce sens, il semble pour l'instant impossible de savoir à quel niveau ça coince. Ministère? Conseil du trésor? Bien malin qui peut le dire!

Des employés sous-payés

Le nœud du litige : la rémunération. Les RMU débutent à 15,12 \$ l'heure et après 10 ans de service, ils atteignent enfin le dernier échelon salarial qui ne représente même pas 20 \$ l'heure. Si on compare leur salaire à l'embauche avec les RMU d'autres grandes villes canadiennes, l'écart est énorme : 21 \$ de l'heure en débutant à Calgary, 23 \$ à Vancouver et 30 \$ à Toronto.

Au SFMM, ce problème nous touche de près puisqu'à la Ville de Montréal, des membres de notre Syndicat occupent des emplois de préposé au central d'urgence (PCU) et évoluent au centre 9-1-1. En nombre d'heures équivalent, le RMU obtiendrait un salaire variant entre 27 612 \$ et 36 000 \$ par année environ, comparativement à un salaire se situant entre 38 980 \$ et 49 000 \$ annuellement pour le PCU. Bien que les tâches soient un peu différentes, que les plans de rémunération ne soient pas les mêmes, et même en souscrivant au mythe faussement répandu sur les conditions avantageuse dont bénéficient les Cols blancs de Montréal, il n'en demeure pas moins que rien ne permet de justifier un tel écart salarial.

Ce qui étonne dans ce litige, c'est le manque total d'ouverture et de compréhension de la part du gouvernement à l'égard de ces travailleurs. Comment peut-on laisser un conflit traîner aussi longtemps? Comment peut-on refuser d'admettre que les RMU sont sous-payés pour le travail accompli, alors que tout prouve le contraire. D'ailleurs, il suffit de visionner la vidéo pour constater sans l'ombre d'un doute que les minces 15 \$ de l'heure offerts pour effectuer cet emploi sont loin d'être suffisants. Vous iriez y travailler vous à ces conditions? Si vous avez répondu oui, c'est que vous n'avez pas vu la vidéo. J'espère au moins que l'employeur n'embauchera pas de consultants pour comprendre pourquoi il a de la difficulté à recruter des travailleurs!

Grandes manœuvres antisyndicales

Ce qui choque encore plus, c'est la façon dont ce dossier est géré par la partie patronale. En effet, récemment, l'employeur communiquait directement avec les syndiqués pour leur faire part des offres patronales dans l'unique but de miner la crédibilité des représentants syndicaux. Une plainte a d'ailleurs été déposée à la Commission des relations de travail (CRT) par le syndicat qui

dénonce d'une part les affirmations erronées et d'autre part, l'ingérence de l'employeur dans les affaires syndicales.

Doit-on comprendre que les procédés douteux utilisés en matière de gestion des conflits de travail, tant au *Journal de Québec* qu'à Pétro-Canada, font des petits. Doit-on conclure que le



Manif des RMU, le SFMM y était.

gouvernement du Québec endosse ces façons de faire et les fait siennes? Il semble bien qu'il y ait une véritable offensive des employeurs visant à casser le milieu syndical, à faire une percée pour ensuite appliquer ce modèle à toutes les associations en négociation. C'est pourquoi il faut appuyer nos confrères et consœurs dans leur combat. Le SCFP a fait reculer Pierre-Karl Péladeau au *Journal de Québec*, il ne faut surtout pas lâcher et en faire de même avec tous les autres employeurs qui imiteraient les PKP de ce monde. Il faut envoyer un message clair au patronat : On va se tenir debout! On va être solidaire! Je vous invite à rester aux aguets et à participer en grand nombre aux différentes manifestations.

L'information au service de la mobilisation

Dans mon dernier article, je vous parlais des jeunes libéraux qui désirent affaiblir le mouvement syndical. En poursuivant ma réflexion et en entendant les personnes qui prétendent que les syndicats en menent trop large, je me suis demandé pourquoi la droite a si bonne presse présentement? Comment en est-on arrivé à oublier que les conditions de travail dont bénéficient l'ensemble des travailleurs aujourd'hui ont été obtenues après de longues batailles menées par le mouvement syndical. Au fond, les syndicats ont peut-être trop longtemps négligé tout le travail d'information à faire dans et hors de ses instances.

Le SFMM ne fait évidemment pas exception et même si notre comité exécutif a mis l'accent sur l'information, il faut également que l'ensemble de la structure mette l'épaula à la roue pour la diffuser. La mobilisation et la sensibilisation commencent avec l'information transmise à la structure syndicale. Par la suite, c'est aux directeurs et aux délégués syndicaux d'informer les membres dans leur milieu de travail respectif.

À cet égard, je profite de l'occasion pour féliciter les représentants syndicaux qui sont présents lors des différentes instances. Pour les autres, et ils sont beaucoup trop nombreux, une prise de conscience s'impose.

Je vous souhaite un joyeux Noël, une excellente année et... une bonne prise de conscience. Faisons que 2009 soit une année marquée par une nouvelle mobilisation pour que vous et moi, ensemble, représentants syndicaux comme membres, soyons en mesure de démontrer notre solidarité et d'influencer le cours de notre histoire; celle des travailleurs et du mouvement syndical.



Noël, c'est l'amour !



Christine Vallée, membre du comité du journal

Sentez-vous la même chose que moi? La merveilleuse odeur du temps des Fêtes... En tout cas, si vous ne l'avez pas encore sentie, c'est que vous n'avez pas mis les pieds dans un centre

commercial depuis le 1^{er} novembre dernier, parce que les détaillants, eux, s'en donnent à cœur joie pour ne pas nous la faire oublier.

Certains se plaisent à dire que le temps des Fêtes en est un de retrouvailles. Le temps de l'année où l'on revoit sa famille, même les plus éloignées. Ceux qui vivent si loin, qu'on oublie parfois que leurs villes existent vraiment. Vous savez, ce genre de petits villages que même le plus performant des GPS ne localise pas!

On revoit tout le monde, incluant la fameuse *ma tante* au rouge à lèvres qui n'oublie jamais personne lors de sa tournée de becs. Le *mon oncle* qui connaît par cœur le livre *1001 blagues sur les Newfies* et qui commence à les réciter aussitôt passé le pas de la porte. Et finalement, le cousin *ti-clin* trop saoul qui finit par s'écrouler dans le sapin, tout de suite après avoir renversé deux verres de boissons exotiques et fort colorés sur le tas de manteaux empilés sur votre lit. Ouais, y'en a des comme ça dans chaque famille!

Mais ce sont ces clichés, à peine exagérés, qui ajoutent de la magie aux célébrations. C'est vrai! Parce qu'au final, même si le rouge à lèvres de *ma tante* était tellement épais et tenace qu'il nous est resté estampé dans le visage jusqu'en juillet, que depuis Noël on fait de l'urticaire rien qu'à entendre le mot *Newfie* et même s'il a fallu des mois et quelques nettoyages avant que l'odeur des cocktails ne délaisse enfin les manteaux de nos invités, la majorité du temps, on a eu du plaisir et ces petits accros sont vite oubliés.

C'est ça dans le fond, le véritable esprit des Fêtes. Les cadeaux, c'est bien mais ce n'est jamais aussi bien que toutes ces petites anecdotes qui deviennent, au fil des ans, des souvenirs impérissables. Des histoires qu'on se raconte et qui nous font encore rire aux larmes des années plus tard. Oh! Ne pensez pas que je suis contre les cadeaux, comme la plupart d'entre nous, j'aime en donner et j'aime en recevoir. C'est toujours agréable de contempler le majestueux sapin avec des présents en dessous. Il n'en reste pas moins que des souvenirs et des anecdotes, ça ne peut ni s'acheter dans un magasin, ni s'emballer dans une boîte et ce n'est certainement pas échangeables dans les trente jours suivant l'achat. Dans notre société d'aujourd'hui, on peut acheter bien des choses (encore plus, si on a une carte de crédit et qu'on est prêt à la maximiser!) sauf l'esprit des Fêtes. Et c'est probablement pour cette raison que certains disent que le temps des Fêtes en est un de retrouvailles.

Cric
christine.vallee@sympatico.ca

En cas de décès, qu'arrive-t-il avec mon régime de retraite?

Mieux comprendre nos régimes



André Grandchamps, agent des régimes de retraite au SFMM (SCFP)



D'emblée je vous l'accorde, nous abordons dans ce numéro, un sujet pas gai du tout mais pourtant essentiel : qu'arrive-t-il, à notre décès, de notre caisse de retraite? Y-a-t-il des sommes d'argent qui pourraient être versées à notre conjoint, nos enfants ou nos héritiers légaux? Et si oui, combien? Mais avant de répondre, attardons-nous à la définition de la notion de conjoint de la caisse de retraite.

Pour le meilleur et pour le pire...

Pour le régime de retraite, un conjoint est, soit une personne mariée avec le participant au régime de retraite ou une personne qui vivait maritalement avec ce dernier depuis au moins trois ans. Le conjoint peut être de même sexe ou de sexe opposé.

Pour la caisse de retraite, vivre maritalement signifie que les deux conjoints habitent ensemble sous le même toit. La période de vie maritale peut être de seulement un an, si vous avez eu un enfant, ou qu'un enfant va naître de l'union. Il en est de même si vous avez adopté un enfant durant la vie maritale ou si l'un des conjoints a adopté un enfant de l'autre conjoint durant cette période.

Remarquez cependant qu'il n'y a pas de délai (de un an ou trois ans) requis dans le cas d'un mariage qu'il soit civil ou religieux, le conjoint se qualifiant dès que le mariage est célébré. Cependant, quelque soit la période où vous avez vécu avec votre conjoint, il devra faire la preuve qu'il respectait, le jour précédent votre décès, les conditions de qualification. De plus, le conjoint ne doit pas être séparé de corps avec le participant au régime en vertu d'un jugement de séparation à la date de qualification.

Conjoint ou héritier ?

Au régime de retraite de l'ex-CUM, une restriction supplémentaire a été ajoutée aux conditions précitées. Ainsi, les participants ne peuvent qualifier de nouveau conjoint à compter de l'âge de 60 ans. Donc, après 60 ans, si vous vivez avec un nouveau conjoint, à votre décès cette personne ne pourra pas être reconnue comme *conjoint survivant* mais plutôt comme *héritier légal*.

Pour illustrer le propos à l'aide d'exemples applicables au régime de retraite en vigueur à la Ville de Montréal, (régime qui s'applique à la grande majorité de nos membres), prenons un fonctionnaire fictif que j'appellerai Marc et qui a été embauché par la Ville de Montréal le 12 septembre 1979. Il est donc éligible, selon le régime actuel en vigueur, à une retraite sans réduction à compter du 12 septembre 2009.

Voici quatre situations susceptibles de survenir selon la date hypothétique du décès de Marc.

1) Marc décède avant le 12 septembre 2009 et il a une conjointe

La première situation correspond à celle où notre fonctionnaire, Marc, décède avant d'être éligible à une retraite sans réduction, soit avant le 12 septembre 2009. D'abord, il faut savoir que la Ville de Montréal a contracté une assurance-vie pour Marc (au nom d'un bénéficiaire désigné) et elle est donc responsable du paiement des primes. Au décès de Marc, la personne bénéficiaire de l'assurance-vie (ou les héritiers légaux si aucun bénéficiaire n'a été désigné) touchera un montant équivalent à deux fois le salaire annuel versé à Marc au moment de sa mort.

La Ville de Montréal contracte cette assurance-vie pour tous les fonctionnaires permanents ainsi que pour tous les fonctionnaires auxiliaires possédant cinq ans ou plus d'ancienneté. Cependant, cette assurance-vie cesse au moment où vous prenez votre retraite ou dès que vous avez atteint l'âge vénérable de 70 ans si vous êtes toujours au service de la ville.

Marc a bien sûr cotisé tout au long de sa carrière à la caisse de retraite de son employeur. La caisse de retraite doit donc disposer des sommes versées par Marc, car elle ne peut les conserver. Pour ce faire, la caisse vérifie d'abord si Marc avait une conjointe qui remplissait les conditions énumérées précédemment. Si c'est le cas, sa conjointe recevra, toute sa vie durant, une rente annuelle équivalente à 26,25 % du meilleur traitement de Marc, somme qui lui sera alors versée par chèque de rente, deux fois par mois, jusqu'à son décès.

2) Marc décède avant le 12 septembre 2009 mais il n'a pas de conjointe

Si Marc n'a pas de conjointe, la caisse de retraite va vérifier s'il avait des enfants à charge de moins de 18 ans. Dans ce cas, chaque enfant, jusqu'à un maximum de trois, touchera une rente annuelle de 8,75 % du meilleur traitement de Marc, et ce, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 18 ans.

Par ailleurs, les ayants droits ou les héritiers légaux, recevront un montant forfaitaire correspondant à la valeur actuarielle des cotisations que Marc avait versées à la caisse de retraite. Ce montant équivaut à un peu moins du double des cotisations de Marc.

3) Marc continue de travailler après le 12 septembre 2009

Dans ce troisième cas de figure, Marc décide de continuer à travailler malgré qu'il soit éligible à une retraite sans réduction. S'il décède avant de s'en être prévalué, l'assurance-vie que l'employeur a prise pour lui est toujours valide à condition toutefois qu'il soit âgé de moins de 70 ans. La personne bénéficiaire de cette assurance touchera donc un montant équivalent à deux fois le salaire annuel de Marc au moment de son décès.

Comme Marc était éligible à une retraite sans réduction, la caisse de retraite considèrera qu'il avait pris sa retraite la veille de son décès. À nouveau, la caisse de retraite va vérifier si Marc avait une conjointe au sens du régime lors de son décès. Dans un tel cas, elle touchera une rente annuelle correspondant au 2/3 de la rente que Marc aurait reçue s'il avait été à la retraite au moment de sa mort.

Si Marc décède sans conjointe, ses héritiers légaux recevront un montant forfaitaire correspondant à dix ans de rente. Supposons par exemple que Marc avait droit à une rente annuelle totalisant 30 000 \$ au moment de son décès. S'il n'avait pas de conjointe lors de son décès, les héritiers légaux de Marc recevront donc une somme de 300 000 \$.

4) Marc décède alors qu'il est retraité, donc après le 12 septembre 2009

Dans ce cas, l'assurance-vie de la ville n'est plus valide. Par contre, le même processus se met en branle : la caisse vérifie si Marc avait une conjointe au sens du régime lors de son décès. Si tel est le cas, la conjointe de Marc toucherait une rente annuelle correspondant au 2/3 de la rente de Marc.

Cependant, si Marc n'avait pas de conjointe à son décès, la caisse de retraite vérifiera la garantie de dix ans de rente avant de verser des sommes à ses héritiers légaux. Ce qui signifie qu'à compter du moment où Marc prend sa retraite, la caisse de retraite lui garantit qu'elle versera sa rente pendant au moins dix ans. Cette garantie de rente lui sera alors payée ou sera versée à sa conjointe ou encore, le montant équivalent ira à ses héritiers légaux. Notez toutefois que la rente qui sera versée à Marc ou à sa conjointe n'est pas limitée dans le temps et peut excéder dix ans.

Par contre, pour les héritiers légaux, il faut apporter une nuance importante en regard de cette garantie. Pour bien comprendre, supposons que Marc prend sa retraite le 12 septembre 2009 et qu'il décède le 12 septembre 2010 et n'a pas, à ce moment, de conjointe selon les modalités du régime. Comme Marc n'a touché sa rente que pendant une seule année, ses héritiers légaux recevront alors un montant forfaitaire correspondant à neuf années de rente.

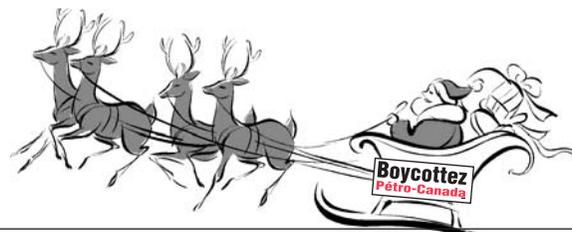
Voilà qui complète ce survol des principales dispositions affectant votre régime de retraite lors de votre décès. Bien que nous ayons utilisé pour l'exemple les régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal ou de l'ex-CUM, d'autres régimes peuvent inclure des dispositions similaires ou différentes. Si c'est votre cas et que vous désirez obtenir plus de détails entourant les dispositions de votre régime de retraite, n'hésitez pas à en discuter avec votre directeur syndical.

Il nous reste maintenant à souhaiter à Marc de vivre longtemps et de profiter pleinement d'une retraite bien méritée et de toucher une rente durement gagnée!

À DÉCOUPER ET À CONSERVER

Ailleurs c'est aussi ici !

2000 quelques années plus tard Que célèbre-t-on à Noël ?



Jean-René Usclat, agent de griefs au SFMM (SCFP) et membre du comité du journal



C'est une question qui me revient chaque année à pareille date et que beaucoup d'entre-vous se posent aussi sans doute. Fête religieuse

pour certains, foire commerciale pour d'autres, une chose est sûre, Noël envahit notre environnement socio-économique, ici comme ailleurs et de plus en plus tôt! Alors, pour Noël, on célèbre la naissance de Jésus ou du dieu de la surconsommation?

Il devient d'autant plus pertinent de s'interroger sur nos comportements puisque les commerçants ne sont pas à court de nouvelles trouvailles pour accroître leur part de marché et leur marge de profit. Le commerce en ligne qui permet l'achat en tout temps, de même que la prolongation des heures d'ouverture en constituent de bons exemples.

Plus près de nous, vous avez sans doute noté qu'à Montréal, le maire Tremblay et le ministre Bachand annonçaient récemment que l'on pourra désormais magasiner jusqu'à 20 h les samedis et dimanches dans une partie du centre-ville. Rappelons que c'est le même Gerald Tremblay, ministre de l'Industrie et du Commerce du gouvernement de Robert Bourassa en 1992, qui avait fait voter, dans la controverse, la Loi 59 autorisant l'ouverture des commerces le dimanche. Dans le cas du centre-ville, il a déclaré cette fois-ci qu'il s'agissait de répondre aux «travailleurs dont les horaires sont de plus en plus variés». Je me demande bien ce que les employés des commerces visés par la mesure pensent de cette nouvelle façon de concilier la vie familiale et le travail!



Mais ce n'est pas tout, voilà que Wal-Mart, géant de la vente au détail, annonce qu'à partir du 1^{er} décembre, 192 de ses 390 magasins au Canada resteront ouverts 24 heures sur 24. Pour parodier une certaine publicité *Les travailleuses étaient bien contents!* Rassurez-vous, au Québec, les lois ne permettent pas de telles pratiques et les travailleurs au service du méga-détaillant pourront donc dormir la nuit!

Toujours au sujet de Wal-Mart, au moment d'écrire ces lignes, nous apprenions que le *Black Friday* avait été assombri à Long Island. En effet, un employé de Wal-Mart a été tué lorsque des consommateurs

déchaînés, attirés par les soldes, ont défoncé la porte du magasin piétinant à mort un homme de 34 ans. Quatre autres personnes, dont une jeune femme enceinte, ont également été blessées lors de l'incident. Pour ceux qui l'ignorent, le «vendredi noir» a été ainsi nommé en guise de clin d'œil, c'est le moment où débutent les ventes des fêtes et où les commerçants voient leurs bilans passer du rouge au noir (au vert pour les francophones). On estime que lors de cette seule journée, les commerçants réalisent 10 % de toutes leurs ventes des Fêtes. Ces ventes, qui s'étendent du «Black Friday» au «Boxing Day», permettent aux commerces de détail américains d'enregistrer, pendant cette période d'une trentaine de jours, entre 40 et 50 % de leur chiffre d'affaires.

Des chiffres qui ne mentent pas

Les dépenses des consommateurs un peu partout, en Europe, comme au Canada ou au Québec sont effarantes. Nul besoin de procéder à une recherche exhaustive pour le constater, il suffit d'utiliser un célèbre moteur de recherche, de fouiner un peu et d'explorer quelques sites sur la toile pour trouver assez rapidement les données des années passées.

Parlons d'abord du Canada, en décembre l'an dernier, Statistique Canada a publié les résultats d'une recherche sur la consommation au pays pour le mois de décembre 2006. L'étude montre que c'est en Alberta que les ventes par habitant ont été les plus élevées dans les magasins de détail. En décembre 2006, il s'est dépensé en moyenne l'équivalent de 1 113 \$ par habitant dans cette province, ce qui est bien au-dessus de la moyenne nationale qui se chiffre à 874 \$. L'Alberta était suivie par les consommateurs des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, avec des dépenses d'un peu plus de 1 000 \$ par habitant. En Ontario, les ventes au détail par habitant se sont chiffrées à 855 \$, sous la moyenne nationale. Notons que pour la première fois depuis 1991, la Saskatchewan n'est pas arrivée dernière à ce chapitre, puisque c'est au Québec que les ventes au détail ont été les moins élevées avec 791 \$ par habitant.

Au total, les consommateurs canadiens ont laissé près de 28,7 milliards de dollars dans les caisses des détaillants en décembre 2006, et ce, en excluant le secteur de l'automobile. Cela représente une augmentation de 6,2 % par rapport à décembre 2005. Il s'agit de la hausse la plus prononcée depuis 1997. L'étude montre aussi qu'environ le tiers des ventes au détail au Canada pour la même période ont eu lieu à Toronto, Montréal et Vancouver.

Les habitudes de magasinage ont pourtant été différentes dans ces trois régions. À Toronto et à Vancouver, les magasins d'appareils électroniques et d'électroménagers ont affiché les plus fortes augmentations des ventes, tandis qu'à

Montréal, les marchands de bière, de vin et spiritueux ont enregistré la hausse la plus forte, avec plus du double des ventes en décembre par rapport aux moyennes enregistrées lors des 11 mois précédents.

Traditionnellement, décembre est le mois le plus important pour plusieurs détaillants et 2006 n'a pas fait exception. La période des fêtes s'avère encore plus importante pour les magasins de chaussures, d'accessoires vestimentaires, les bijouteries, de même que pour les magasins d'appareils électroniques et d'électroménagers. Dans ces types de magasin, les ventes en décembre représentent plus du double de la moyenne des ventes mensuelles pour le reste de l'année.

Pour consommer en tout temps : le commerce en ligne !

Véritable mine d'or pour les commerçants, le commerce en ligne a pris une forte expansion au cours des dernières années, notamment en raison d'un plus grand accès à Internet et de l'amélioration des connexions à haut-débit.

Ainsi, un article paru en mars dernier sur le site de Canoë, dans la section *Argent*, révèle qu'en décembre 2007, selon l'indice de commerce électronique du Québec, plus d'un million d'adultes québécois ont acheté en ligne pour 433 millions de dollars de biens et services, soit une moyenne de 372 \$ par personne. De ce nombre, 171 000 consommateurs ont acheté pour 1 000 \$ et plus. En comparaison, le mois précédent, ils étaient 3 % de moins à avoir acheté sur Internet et avaient dépensé 32 millions de dollars de moins. Par ailleurs, selon le même indice, 20 % des adultes québécois ont effectué au moins un achat en ligne pendant la période des fêtes, alors qu'en 2000 ce nombre atteignait à peine 3 %.

Même topo pour l'Europe et les États-Unis où la hausse de la consommation en ligne est notable et atteint des sommets en décembre. L'institut de recherche Forrester a sorti quelques statistiques intéressantes concernant ce qu'on appelle le *e-commerce* ou commerce en ligne. Ainsi, d'après Forrester, en Europe, plus de 81 milliards de dollars ont été dépensés en ligne pour la seule période de Noël 2007, ce qui représente pour l'année complète une croissance de 58 %. La France n'est pas en reste. Avec un chiffre d'affaires estimé à plus de 4 milliards de dollars pour la seule période de Noël, et 27 milliards pour l'année 2007, les commerçants français ont sans doute passé un bien beau Noël!

Les Britanniques, Suédois et Allemands sont les plus actifs en Europe, avec 70 % des internautes achetant en ligne, contre 30 % seulement pour l'Italie et l'Espagne.

Pendant ce temps, au pays de l'oncle Sam, la firme *comScore* annonce que les Américains auront dépensé à eux seuls 22 milliards de dollars sur les sites de commerce en ligne, sur la période du 1^{er} novembre au 14 décembre, pour une progression de 18 % par an. Mieux encore, aux États-Unis, les consommateurs ont dépensé, pour la seule journée du 10 décembre 2007, plus de 880 millions de dollars, soit une hausse de 33 % par rapport à l'année précédente. Au total, le chiffre d'affaire global généré par le commerce en ligne a atteint les 195 milliards de dollars.

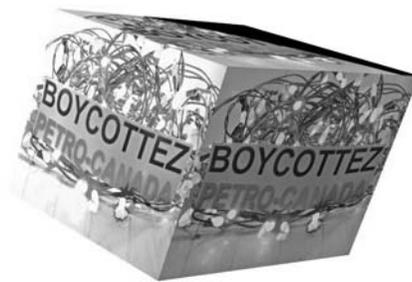
Faire la fête autrement !

C'est une chose de trouver démesurée voire indécente notre surconsommation de biens à l'occasion de la période de Noël, cela en est une autre de parvenir à échapper au processus, même en pleine crise financière. Difficile en effet d'échapper à la pression sociale entourant l'événement et de ne pas céder à la tentation de la démesure, à moins évidemment que la situation ne nous y contraigne. Ce sera le cas, entre autres, des travailleurs en lock-out, des chômeurs, des assistés-sociaux et de tous ceux et celles qui perdront leur emploi — et ils seront nombreux si l'on en croit les avis de licenciement qui font presque quotidiennement l'actualité ces temps-ci.

Personnellement, je me suis fixé comme objectif de faire la fête et de donner autrement. Plus que des cadeaux, j'offrirai cette année du temps aux miens et à mes proches. Du temps pour se retrouver, pour

rire et s'amuser le temps d'un souper, d'un réveillon ou d'une sortie. Rassurez-vous, je ne prône pas le «zéro cadeau» et j'aime autant donner que recevoir, mais cette année, j'éviterai soigneusement les gadgets inutiles et les jouets fabriqués au bout du monde. Je privilégierai les achats de proximité, les billets de concert, de

théâtre ou de spectacles d'humour ainsi que les présents avec peu d'emballages. Mon sapin sera naturel, mes nappes et mes serviettes seront en tissu et dans chaque bas de Noël, je glisserai un auto-collant *BOYCOTTEZ PÉTRO-CANADA!*



Sources :
Radio-Canada, www.radio-canada.ca, *Un Black Friday assombri*
Statistique Canada, www.statcan.gc.ca, article analytique, *Magasinage de Noël : le bilan de 2006*
Groupe TVA, www2.canoë.com, section *Argent*, *Magasinage de Noël, les Québécois ont dépensé 433 M\$ sur Internet*
Forrester Research Inc., www.forrester.com
comScore Inc., www.comscore.com



BONNES NOUVELLES

La Cour annule les lois 7 et 8 du gouvernement Charest

La preuve que nos batailles sont nécessaires vient de se concrétiser une fois de plus avec la récente victoire du mouvement syndical à la suite de la bataille menée contre le gouvernement Charest qui avait retiré le droit de se syndiquer aux travailleuses des services de garde en milieu familial et aux ressources intermédiaires en santé. Adoptées en décembre 2003, sous le bâillon, ces lois, dès le début de 2004, avaient fait l'objet de contestation judiciaire de la part de la CSN et

de la CSD qui avait alors obtenu le soutien du Bureau international du travail. Le 31 octobre dernier, la Cour supérieure du Québec a déclaré nulles et inconstitutionnelles ces deux lois qui, selon ce qu'a écrit la juge Danielle Grenier dans son jugement, «*viennent renforcer la vision stéréotypée associée au travail féminin. On n'accorde pas le même traitement parce que le travail accompli en est un de care, exécutée par des femmes, à domicile.*» «*Encore aujourd'hui, on a de la difficulté à reconnaître que ce travail-là est un véritable travail*» a affirmé Francine Lamy, une avocate qui représente des syndicats dans ce dossier. On estime qu'entre 20 000 et 25 000 personnes pourraient bénéficier de ces droits. Bien que le gouver-

nement disposait de 30 jours pour contester ce jugement, un communiqué a été émis dans lequel il a déclaré ne pas vouloir contester la décision de la Cour... et cela n'a absolument rien à voir avec le fait que Jean Charest était en pleine campagne électorale au moment de rendre publiques ses intentions!

Que des retombées positives pour les Cols bleus (SCFP – 301)

Après avoir conclu deux règlements pour les Cols bleus de Côte-Saint-Luc et de Hampstead, le Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal vient d'en obtenir un troisième pour les travailleurs manuels de Westmount. D'une durée de sept ans, en plus de protéger et d'améliorer leur pouvoir

Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)

d'achat, ces travailleurs récupèrent également plusieurs éléments (vacances, fériés, etc.) perdus lors de l'imposition de la sentence Lavoie en 2004. De plus, les primes de soir et de nuit sont bonifiées et 12 auxiliaires deviendront permanents.

En ce qui concerne les salariés des deux autres villes précitées, les contrats de travail couvrent aussi une période de sept ans. Le syndicat a obtenu la création d'un plancher d'emplois et a aussi récupéré plusieurs conditions de travail amputées par l'arbitre Lavoie. À Hampstead, la contribution de la ville aux coûts des assurances collectives a été haussée, et, à Côte-Saint-Luc, un comité d'étude sur le recours à la sous-traitance a été mis sur pied.

MAUVAISES NOUVELLES

**À l'approche des fêtes
Les syndiqués de Pétro-canada
toujours dans la rue**

C'est le 17 novembre 2007 que la riche pétrolière canadienne mettait en lock-out ses 260 salariés de sa raffinerie de Montréal-Est. Au moment de rédiger ce texte, ils sont toujours dans la rue et brandissent leurs pancartes devant certaines stations services de la ville.

Cette pétrolière qui a réalisé des profits de neuf milliards dans les cinq dernières années n'a pas hésité à recourir à des *scabs* pour poursuivre ses activités et refuse d'accorder à ses travailleurs du Québec le traitement qu'elle a déjà consenti à ses employés ailleurs au Canada.

Le 28 octobre 2008, le Congrès du travail du Canada a lancé un boycott formel et complet des stations d'essence et des biens de consommation de Pétro-Canada. Paul Moist, président du SCFP, de passage à Montréal, a assuré les lockoutés de son soutien et de celui du Syndicat canadien de la fonction publique. Comme premier geste concret, il leur a remis un chèque de 17 500 \$, dont 10 000 \$ offerts par le SCFP-Québec.

Le SFMM affilié au SCFP vous demande de faire preuve de solidarité avec ces travailleurs aux prises avec ce puissant employeur, d'appuyer le boycott des stations d'essence ainsi que des produits Pétro-Canada et de soutenir au maximum les lockoutés. Des autocollants *Boycottez Petro-Canada* pour pare-brises ou pare-chocs sont disponibles auprès de vos directeurs syndicaux ou en nous contactant 514 842-9463. Ce petit geste peut faire toute une différence.

Menace de grève pour les Cols bleus de Québec

Face à l'ultimatum et à l'intransigeance du maire Régis Labeaume qui prétend que la capitale manque de moyens pour maintenir les conditions de travail de ses employés et qui répète, sur toutes les tribunes, que les employés manuels gagnent beaucoup trop cher, 98% des nombreux Cols bleus (ils sont 1500 employés manuels) présents à l'assemblée générale tenue le 19 novembre dernier, ont voté en faveur de moyens de pression allant jusqu'à la grève, si nécessaire, et en temps jugé opportun, afin de conclure une convention collective de travail.

Entre temps, la Commission des relations de travail (CRT) a donné suite à leur plainte formulée contre la Ville de Québec dans laquelle le SCFP allègue que le maire ne veut pas négocier et qu'il est de mauvaise foi. En effet, Régis Labeaume a menacé de retirer ses offres salariales le 1^{er} décembre si les employés n'acceptaient pas toutes ses

demandes, ce que le SCFP considère comme un exemple flagrant de négociation de mauvaise foi. Le syndicat affirme que le maire a transgressé une autre disposition du *Code du travail* en s'adressant directement aux syndiqués, au mépris de l'association constituée, dans le but clairement exprimé d'exercer un chantage, d'entraver les activités syndicales et de s'y ingérer. Toujours présent à la table de négociation, le SCFP dénonce l'absence de documents qu'il réclame depuis des mois (statistiques, chiffres, dossiers concernant les absences pour maladie, le régime de retraite, les assurances, etc.) justifiant les demandes de la Ville. On ne peut créer volontairement une impasse dans un processus de négociation. Le refus de la ville ralentit le processus de négociation. «*S'il y a de réels problèmes – des choses démontrées, pas du vent – on est prêts à regarder cela froidement. Mais il faut des faits, pas des préjugés*», explique Denis Plante, conseiller au SCFP. Dans sa plainte, le Syndicat demande à la CRT d'ordonner à la Ville de Québec de maintenir, après le 1^{er} décembre, l'offre salariale déposée en juin 2007, de fournir dans les 30 jours les documents exigés par le syndicat, de poursuivre les négociations «*de bonne foi*» et de s'abstenir de s'adresser directement, ou indirectement, aux salariés au sujet des négociations en cours. Le SCFP a tenu à préciser que la ville de Québec a de sérieux problèmes de recrutement pour plusieurs corps de métiers et que «*les conditions de travail offertes sont en-dessous de ce qu'on retrouve sur le marché du travail dans le secteur privé*». Le 1^{er} décembre, alors que les Cols bleus affectés au déblaiement de la neige étaient au poste, de nombreux membres du Syndicat des employés municipaux de Québec, soutenus de collègues de la fonction publique, ont manifesté en dressant des lignes de piquetage symboliques devant les divers points de service de la Ville et devant les garages municipaux. Soulignons que les Cols blancs aussi doivent faire face à l'administration Labeaume et que leur syndicat s'apprêtait aussi à déposer une requête similaire à la CRT.

Le SFMM encourage tous ses membres qui auront à se déplacer vers la capitale nationale durant la période des Fêtes, à faire preuve de solidarité envers ces employés municipaux qui font eux aussi partie de la grande famille du SCFP et qui bataillent pour conserver leurs conditions de travail. Pour en savoir plus, visitez le site du SCFP-Québec à www.scfp.qc.ca.

Quand les champignons poussent ailleurs que dans les champs

Il y a prolifération de champignons au CLSC Rosemont et ce ne sont malheureusement pas des chanterelles. Persistants, c'est la quatrième fois en 11 ans, qu'ils prolifèrent de sorte qu'une décontamination pourrait

s'avérer nécessaire afin de se débarrasser de ces moisissures. Cette situation inquiète les syndiqués qui travaillent sur les lieux et plusieurs en subissent déjà les conséquences physiologiques. Soyez donc sur vos gardes, lors de votre prochaine visite...

«*Avec ses 435 milliards de dollars de revenus en 2007, Exxon Mobil (Esso NDLR) est deux fois plus riche que le Canada, dont les revenus s'élèvent seulement à 232 milliards*» Source : Journal Métro, 25 novembre 2008, page 1.

Allo Hydro ?

La campagne médiatique menée par le Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec (SCFP – 2000) concerne le service à la clientèle et a connu des rebondissements. Diffusée depuis le 3 novembre dernier sur les ondes de 26 stations radio à travers le Québec, le message, d'un humour décapant, prenait à partie Hydro-Québec qui a investi 400 millions de dollars pour se doter d'une nouvelle technologie qui n'est manifestement pas à la hauteur et qui ralentit considérablement le service téléphonique. Un simple appel pour signaler un déménagement peut prendre jusqu'à trois fois plus de temps qu'auparavant. En ce moment, la société publique ne remplace pas les employés du service à la clientèle qui partent à la retraite. On parle même de supprimer 205 postes de plus! C'est ce dont la version imprimée diffusée dans les grands quotidiens francophones informait le public, tout en lui demandant de ne pas donner court à sa frustration sur les employés qui n'y sont pour rien.

Ne reste plus qu'à souhaiter que les discussions initiées par Hydro avec le Syndicat, qui a accepté de suspendre sa campagne (qui aura donc été entendue une journée et demie... à moins qu'elle ne revienne plus tard), donnent des résultats satisfaisants!

Wal-Mart, toujours numéro UN !

Tout d'abord nous avons appris que la section automobile de la succursale Wal-Mart du boulevard Maloney de Gatineau a fermé ses portes, deux mois seulement après l'imposition d'une convention collective pour les employés de ce service. Selon la multinationale, ce contrat de travail était «*irréaliste*» et aurait entraîné une hausse de 30 % des coûts d'exploitation du garage obligeant la succursale à le fermer. Dans sa très grande générosité, Wal-Mart, offrira aux six travailleurs touchés, des postes dans d'autres Centres de pneus et de lubrification Wal-Mart ou dans un autre rayon de la succursale de Gatineau. C'est parce que la convention collective allait à l'encontre de la philosophie du géant américain et qu'elle obligeait à payer ces employés 33 % plus cher

que la concurrence directe également syndiquée que Wal-Mart a agi de la sorte. Le géant mondial du commerce du détail ne reculant devant rien afin de demeurer concurrentiel, n'était pas prêt à augmenter ses prix de plus de 30 %. Trois ans après s'être syndiqués, les employés du garage de Gatineau avaient obtenu une convention collective qui comportait des gains majeurs en ce qui a trait aux salaires et aux avantages sociaux. Le salaire de base des employés de la section automobile avait bondi de 35 %, passant de 8,50 \$ à 11,54 \$ l'heure. Des congés s'étaient ajoutés et les heures supplémentaires, ainsi que les jours fériés, étaient désormais reconnues. Il s'agit donc d'un triste jour pour les travailleurs même si ce n'était pas une grande surprise pour eux. Selon la FTQ, il n'est pas question de baisser les bras. La centrale syndicale a déclaré que c'est le gouvernement du Québec qui reçoit la plus grosse gifle, étant donné que la multinationale a trouvé le moyen de ne pas se soumettre à la convention collective imposée par le ministère du Travail. La lutte doit continuer, selon la FTQ, et le gouvernement du Québec devrait cette fois-ci s'impliquer dans ce dossier. Selon le professeur de relations industrielles à l'Université du Québec en Outaouais, Jean-François Tremblay, la lutte syndicale contre Wal-Mart sera ardue. Il est clair, indique-t-il, que le syndicat n'a pas sa place dans la philosophie managériale de cette méga entreprise. Restant fidèle à sa culture des bas prix, la multinationale s'assurera d'avoir une main-d'œuvre à bon marché. Malgré qu'elle n'offre pas de salaires compétitifs, Wal-Mart dont les revenus mondiaux ont atteint 348,6 milliards de dollars en 2007, continue d'attirer des employés : «*Elle a beau jeu pour prétendre que ses conditions de travail sont bonnes*», fait remarquer monsieur Tremblay.

Puis, la plus choquante de toutes les nouvelles est tombée : la mort d'un employé d'une succursale de Long Island, dans l'État de New-York. L'entreprise *Wal-Mart Stores Inc.*, dont le siège social est à Bentonville, en Arkansas, n'a pas voulu confirmer le décès de l'employé mais a tout de même affirmé qu'une «*urgence médicale*» l'avait forcée à fermer le magasin.

Allez, Heureux temps des Fêtes à tous! Puissez-vous faire fi de la publicité qui, selon moi, s'apparente de plus en plus à de la propagande au service du système capitaliste qui profite davantage à une minorité (la moitié de l'humanité se partage 1 % de la richesse mondiale, Source : *LE MONDE*, 7 décembre 2006) et de croire, sincèrement, que le bonheur n'est vraiment pas une affaire à se procurer au plus bas prix!

Source : adaptation libre de communiqués et articles diffusés sur le web ou de textes tirés de l'EnBref, publié par le service de l'information du SCFP-Québec



Concours «Faites votre choix» Les heureux gagnants



Burrowes, Courtiers d'assurances



ans le cadre de sa campagne annuelle de promotion exclusive au SFMM (SCFP), la firme Burrowes, courtiers d'assurances, a fait des heureux parmi les membres de notre Syndicat.

Pour le tirage du 31 mai 2008, la chance a souri à... Nicole Richard, Normand St-André, Paule Schetagne et Pierre Delorme. Pour celui du 30 septembre 2008, cela a été autour de Dominique Gagnon, Stéphane Gélinas, Brigitte Desjardins et

Diane Lavoie.

D'autres prix à gagner : le concours «Faites votre choix» se terminera le 31 janvier prochain! Vous avez encore le temps de participer.

Les futurs gagnants pourront faire leur choix parmi plusieurs chèques-cadeaux : restaurant gastronomique, bons d'essence, forfait soins et santé, abonnement chez Énergie Cardio ou une virée magasinage.

Tous les membres du SFMM qui sont clients de Burrowes, ainsi que ceux qui contactent la firme pour obtenir une soumission sont automatiquement inscrits au concours.

Félicitations aux gagnants et... Bonne chance pour le tirage du 31 janvier 2009 !

Pour plus de détails concernant ce concours, n'hésitez pas à communiquer avec Burrowes, courtiers d'assurances. Un numéro strictement réservé pour les membres du SFMM : 514 905-SFMM (7366).



Jeanne Coderre, de chez Burrowes en compagnie de Normand St-André, membre au SFMM.



Diane Lavoie, membre au SFMM, et David Desmier de la firme Burrowes.



Jeanne Coderre en compagnie de Dominique Gagnon, membre au SFMM.



Nicole Richard, membre au SFMM et Jeanne Coderre de chez Burrowes.



Stéphane Gélinas, membre du SFMM et madame Coderre.



Jeanne Coderre en compagnie de Paule Schetagne, membre au SFMM.



Brigitte Desjardins, membre au SFMM en Jeanne Coderre de Burrowes, courtiers d'assurances.



Madame Coderre en compagnie de Pierre Delorme, membre au SFMM.

TOUTE L'EXPERTISE. Tous les moyens. Toute une retraite.



Robert Castonguay, B. Sc., Pl. fin.
Directeur général

Pour la majorité des gens, les régimes de retraite gouvernementaux ne couvriront pas 100 % de leurs besoins à la retraite. La solution : prendre votre retraite en main en cotisant à votre REER dès aujourd'hui. Cela est valable même si votre employeur vous offre une caisse de retraite. Bien que celle-ci soit un bon point de départ, il se peut qu'elle soit insuffisante pour couvrir vos besoins à la retraite.

D'autres avantages fiscaux. En réduisant votre revenu net, votre cotisation à un REER peut vous donner accès à d'autres avantages, tels que certains crédits d'impôt ou des crédits de TPS et de TVQ, ou à certains programmes tels que les allocations familiales et les prestations fiscales pour enfants. De plus, les revenus de vos placements s'accumulent à l'abri de l'impôt.

Pour la majorité des gens, les régimes de retraite gouvernementaux ne couvriront pas 100 % de leurs besoins à la retraite.

Un REER, ce n'est pas uniquement pour la retraite. Vous pouvez vous en servir pour financer l'achat d'une maison, effectuer un retour aux études, prendre une année sabbatique ou tout simplement pour vous munir d'un coussin financier sécurisant.

En fait, un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) est l'outil financier par excellence pour maintenir votre niveau de vie à la retraite et pour réaliser vos rêves sans avoir à travailler plus longtemps que vous ne le souhaitez. Il vous offre plusieurs avantages à court terme.

Pas besoin de vous serrer la ceinture pour cotiser. Les versements périodiques sont une formule facile et accessible à tous les budgets.

Pour plus d'information, contactez votre planificateur financier.

¹ Cotisation de 5 000 \$ effectuée à partir d'un revenu imposable de 61 000 \$ au Québec ou de 77 000 \$ en Ontario en 2007.

Une économie d'impôt tangible. Par exemple, une cotisation de 5 000 \$ peut valoir en réalité plus de 7 000 \$¹ grâce à l'économie d'impôt. De plus, votre cotisation devient admissible au versement de ristourne de la part de votre caisse. La ristourne, une fois versée dans votre REER, pourrait faire augmenter encore plus la valeur de votre placement enregistré.

**N'attendez pas !
Cotisez dès maintenant.**

Desjardins
Caisse d'économie des pompiers,
des cols bleus et des cols blancs
Montréal, Longueuil, Repentigny

Centre financier Brennan
801, rue Brennan, 5^e étage, bureau 5140
Montréal (Québec) H3C 0G4

T. 514 526.4971 | 1 800 465.2449 F. 514 861.0553
www.cepb.com



L'apport véritable d'Hydro-Québec



Léo-Paul Lauzon, professeur au département des Sciences comptables et titulaire de la Chaire d'études socio-économiques de l'Université du Québec à Montréal



Est-ce trop demander aux ayatollahs de droite, qui prônent pour le privé partout et le public nulle part, de faire preuve d'honnêteté? À dessein, ils gonflent la contribution des entreprises aux revenus de l'État et diminuent celles des individus et

des sociétés d'État. Par exemple, on répète toujours que l'apport d'Hydro-Québec aux revenus du Québec correspond seulement au dividende de deux milliards de dollars (2G \$) versés, alors que sa contribution financière réelle fut de quatre milliards de dollars (4G \$) en 2007.

Un cours de comptabilité élémentaire leur fera grand bien. Comme Hydro-Québec est détenue à 100 % par l'État, c'est le bénéfice net de deux milliard neuf cent mille dollars (2,9G \$) réalisé par Hydro Québec comptabilisé dans ses revenus et non le dividende. Puis, j'inviterais les pseudos-experts à consulter les notes 4 et 5 des états financiers d'Hydro-Québec. Ils verront, qu'en 2007, Hydro-Québec a contribué un milliard de dollars (1G \$), en plus de son profit net, aux revenus du Québec en taxes diverses, comme deux cent soixante-dix-huit millions de dollars (278M \$) en taxe sur le capital, deux cent quarante millions de dollars (240M \$) en taxe sur les services publics, deux cent soixante-trois millions de dollars (263M \$) en redevances hydrauliques, cent soixante-neuf millions de dollars (169M \$) en frais de garantie de la dette, etc. Ces taxes «politiques» réduisent artificiellement son bénéfice.

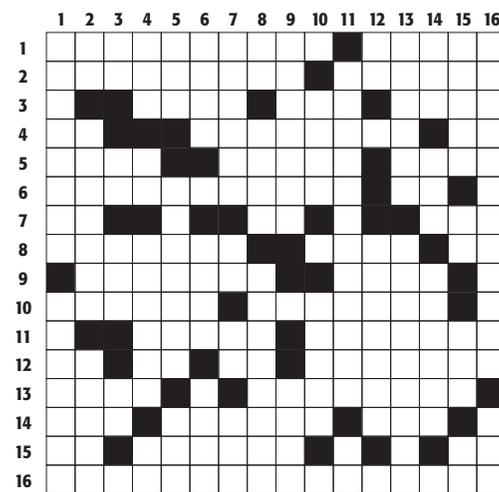


Québec taxe allégrement Hydro-Québec et, par ricochet, la population, tout en détaxant joyeusement les compagnies. En 2006, Hydro-Québec a contribué quatre milliards de dollars (4G \$) aux revenus du Québec, soit plus que les 300 000 compagnies du Québec qui ont versé un total de trois milliards et demi de dollars (3,5G \$) en impôts sur le revenu et en taxes sur le capital selon l'Institut de la statistique du Québec. Attention : ces 300 000 compagnies ont versé trois milliards et demi de dollars (3,5G \$) tout en recevant, selon l'ancien ministre libéral des finances, Yves Séguin, plus de cinq milliards de dollars (5G \$) du Gouvernement du Québec en subventions directes et indirectes alors qu'Hydro ne reçoit rien.

Il est malhonnête d'affirmer que les compagnies québécoises versent pour un milliard de dollars (1G \$) en taxes sur le capital tout en omettant de dire que le tiers de ce milliard est payé par Hydro-Québec. Québec facture Hydro cent soixante-neuf millions de dollars (169M \$) par année pour garantir ses emprunts alors que c'est Hydro qui garantit les emprunts de la province!

Comme le gouvernement en veut toujours plus, il n'a aucune gêne à hausser régulièrement les tarifs d'électricité du monde ordinaire. «Les hausses de tarifs font mal aux plus démunis» titrait *La Presse* en avril. Pas grave, qu'a dit le ministre libéral : «Ils n'ont qu'à baisser le thermostat et ouvrir les rideaux». J'ajouterais qu'ils devraient prendre un bain hebdomadaire «familial» et utiliser l'eau usée pour laver vêtements et planchers.

Casse-tête



yogi

Horizontalement

- 1- Fantasque, désordonné ; Écorce aromatique utilisé comme condiment.
- 2- Protéines anticoagulantes des sangsues ; Île d'Indonésie aussi appelée «Halmahera».
- 3- Interface graphique de Windows Vista ; Baie des côtes de Honshu au Japon ; Permet de soulever un fardeau.
- 4- Abréviation de «Idem» ; Besoin, nécessité ; En France, sigle de «Entreprise en nom personnel».
- 5- Graminée à feuilles dures et raides ; Administrateur d'une igamie ; Niais, imbécile.
- 6- Natives du Tchad ; Abréviation de «Égypte».
- 7- Abréviation de «Roumanie» ; Abréviation de «Yémen» ; Homme politique chinois marxiste (1893-1976).
- 8- Elle est la frange méditerranéenne de l'Europe ; Lessiva, vidangea ; Argent.
- 9- Féculé amylicée tirée de la racine de manioc ; Ensemble des cellules non reproductrices des êtres vivants.
- 10- Terne, effacée ; Assemblage de planches formant un revêtement de sol intérieur.
- 11- Féculé extraite des tubercules desséchés de l'orchis ; Ouverture pratiquée dans un four.
- 12- Symbole de «Décibel» ; Thallium ; Répété, il exprime le rire ; Champignon ascomycète.
- 13- Terrain délimité et aménagé pour une activité, une fonction ; Racommodée, réparée.
- 14- Poisson d'eau douce ; Consignera, enregistrera ; Situé à un endroit.
- 15- Dans la rose des vents ; Relatif aux foires, aux marchés ; Molybdène.
- 16- Espace libre entre deux colonnes d'une colonnade.

Verticalement

- 1- Terrain qu'on laisse aux extrémités des champs pour servir d'égout ; Plaisanterie stupide.
- 2- Bradype, paresseux ; Patrimoine Canada a lancé en 1996, un défi annuel en l'honneur de ce Mathieu ; Faux, truqué.
- 3- Symbole chimique ; Le facteur «Rhésus» ; Pieu aiguisé à une extrémité ; Note de musique.
- 4- Jeta, lança avec force ; Oui bien sûr ; Installée à un poste pour faire le guet ; Francium.
- 5- Poisson aux nageoires rouges ; Audionumérique, numérique ; Patriarche biblique.
- 6- Substance grasse et fusible ; Vient après le jour de l'An, pas avant ; Cochon, verrat.
- 7- Privation d'oxygène dans les tissus ; Abréviation de «Équateur» ; Exprime l'admiration ; En Chine, principe suprême d'ordre et d'unité du cosmos.
- 8- Pas, point ; Commune française de l'Essonne ; Ensemble d'organes qui concourent à une même fonction.
- 9- Romanichel, zingaro ; Chanteur belge, son vrai nom est Arnaud Charles Ernest Hintjens.
- 10- Dissémine, parsème ; Céda brusquement.
- 11- Chose qu'on ne saurait définir ou exprimer ; Étain.
- 12- Au milieu de ; Ville de Grande-Bretagne, dans le Kent, sur le pas de Calais.
- 13- Hydrocarbure acyclique à double liaison ; Élément chimique artificiel et radioactif.
- 14- Callosité douloureuse ; Organisme génétiquement modifié ; Singe-araignée.
- 15- Qui habite une île ; Fleuve de France, qui rejoint la mer du Nord ; Bière anglaise ; Manganèse.
- 16- Relatif à l'étude scientifique des sociétés humaines et des faits sociaux ; Récipient.

SOLUTION EN PAGE 22

hmmm alors une maquette d'expo 2020... un costume de maire... une figurine de M. Net... mouais c'est ça !



Le choc du présent

«Le désordre ? C'est l'ordre sans la bourgeoisie»

Léo Ferré



vec son deuxième livre, la stratégie du choc, la montée d'un capitalisme du désastre (une vraie montée de laid, si vous m'en croyez) Naomi Klein analyse des événements (et

leurs conséquences) aussi divers que le coup d'État de Pinochet contre Allende, le massacre de la Place Tian An Men, le chaos économique en URSS depuis que la liberté du marché y règne, les difficultés de l'Afrique du Sud à traduire la fin de l'apartheid en société juste, le tsunami de l'océan Indien, l'ouragan Katrina ainsi que la guerre en Irak où près de 5 000 soldats américains sont morts après que George W eut déclaré : Mission accomplie ! Elle nous présente le tout sous l'angle d'un schéma emprunté à la psychiatrie agressive : la thérapie du choc.

Durant les années 50, la CIA finança des expériences à l'Institut Allan Memorial de l'Université McGill. Le docteur Ewen Cameron mettait ses patients en cure de sommeil et déconstruisait leur rapport au temps en les isolant et les privant de repères et de perceptions sensorielles : soupe servie au déjeuner, gruau au souper, maintien dans l'obscurité, membres et corps sanglés pour ne pas se toucher et ne rien percevoir. Il les soumettait à des électrochocs, leur administrait des médicaments expérimentaux comme le LSD et le PCP, encore peu connus à l'époque. Ses patients avaient consulté pour des problèmes relativement mineurs de dépression, d'angoisse, de difficultés conjugales et non parce qu'ils souffraient d'une névrose ou de schizophrénie. Le traitement les ramenait à un stade préverbal infantile car le docteur Cameron croyait que le patient, en régressant dans un état chaotique, pouvait être reconstruit en un citoyen sain d'esprit. Mais dans le contexte de la guerre froide, la CIA voulait surtout savoir comment contrôler l'esprit humain,

laver le cerveau d'un individu (comme dans le film *The Manchurian Candidate* avec Frank Sinatra). Les patients du docteur Cameron servirent donc de cobayes et, la plupart, sortirent si mal en point de l'expérience et avec des séquelles si graves que la CIA dut finalement leur verser une compensation de 750 000 \$ en 1988. Ce ne fut toutefois pas une pure perte pour l'Agence puisque les méthodes du docteur Cameron servirent de base pour la conception d'un manuel d'interrogatoire musclé, utilisé autant en Algérie par l'armée française qu'en

Amérique latine par les régimes d'extrême droite ou encore actuellement en Irak et à Guantanamo.

Naomi Klein montre également comment cette «thérapie» dite de choc – déconstruction – reconstruction trouve son équivalent en économie politique avec un autre docteur, Milton Friedman, directeur du Département de sciences économiques de l'Université de Chicago et idéologue pur et dur du marché libre. Selon Friedman, le marché doit être affranchi de toute ingérence de l'état dans l'économie car les interventions de l'État entraînent la société sur la route de la servitude. Bernique ! Les financiers de Wall Street qui viennent

d'être sauvés de la faillite (et peut-être du suicide comme leurs prédécesseurs de 1929) à coup de centaines de milliards de dollars provenant de l'État et des contribuables, ne semblent pas voir dans quelle cage à homard on veut les entraîner. Friedman était obsédé par tout ce qui était intervention de l'État, social-démocratie, keynésianisme et réglementation. Pour lui, le communisme commençait avec l'école gratuite et l'assurance-santé. Les théoriciens de l'école de Chicago déploraient ne pouvoir bricoler qu'une réforme de la fiscalité, un nouveau régime de taux de change, une déréglementation des politiques d'investissement et ne jamais avoir eu la chance d'avoir une société originelle, neuve, comme un cerveau déconstruit par le docteur Cameron, comme une page blanche où déployer pleinement le marché libre sans entrave.

Pour guérir de l'inflation, ce mal inhérent au capitalisme, il faut un traitement de choc qui ne peut qu'être bénéfique, une fois certains désagréments passés. C'est ce que disait Friedman à Pinochet en lui envoyant une cohorte de conseillers, les *Chicago Boys* qui sévirent par la suite presque partout où il y avait des réformes à combattre. Friedman convainquit Pinochet que le traitement de choc serait d'autant plus efficace s'il était radical. Ainsi, au Chili, le chômage grimpa de 3 % jusqu'à 20 %, dans le même temps les dépenses gouvernementales diminuèrent de 27 % et 500 sociétés d'état furent privatisées et vendues à des prix dérisoires comme en Russie dans les années 1990. Le marché étant ouvert aux multinationales, le secteur manufacturier perdit 177 000 emplois. C'est le paradoxe de l'école de Chicago : le libre marché ne peut s'épanouir pleinement que

dans un état soumis à une dictature sans liberté. Le magazine d'extrême gauche *Business Week* de New York parlait d'un «monde digne du docteur Folamour (l'idéologue fou du film de Stanley Kubrick) où la dépression est provoquée volontairement», où le gouvernement n'est pas paralysé par une presse libre, un parlement élu ou un état de droit et où les problèmes causés aux classes populaires n'existent pas puisqu'il n'y a plus personne pour en parler !

Les *Chicago Boys* appliquèrent sans état d'âme et un peu partout cette thérapie de choc, s'accommodant aussi bien d'une dictature autocratique comme au Chili, d'une junta collégiale comme au Brésil et en Argentine, d'un clan pillant allègrement son pays comme l'Indonésie des Suharto ou encore d'une *nomenklatura* légitimée dans ses abus de privilèges par un prix Nobel d'économie ! Oui madame, la gauche-caviar n'est plus cantonnée à Saint-Germain-des-Près. Au Sri Lanka et aux îles Maldives, le tsunami «nettoya» les plages des villages de pêcheurs. Dûment conseillées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, où sévissent nombre de *Chicago Boys*, les autorités cédèrent ces côtes à des centres de villégiatures et hôtels internationaux. En Russie post-communiste, en Chine, encore dirigée par un parti communiste, les milliardaires (pas les millionnaires !) se multiplient alors que la population s'appauvrit. Là aussi, Milton Friedman a prodigué ses conseils avec autant d'enthousiasme qu'au Chili. Jin Tao et Pinochet même combat ?

Tout cela serait d'un pessimisme à mourir si le choc ne s'essouffait pas et survivait de peu à son théoricien (Milton Friedman décède en 2006). En Amérique latine, premier laboratoire des *Chicago Boys*, la tendance à l'élection de gouvernements de gauche ou centre gauche se maintient (Chili, Bolivie, Argentine, Venezuela, Brésil). En Europe, les citoyens se mobilisent contre la construction européenne, au profit du seul monde financier. En Asie, des initiatives éparpillées (entreprises de micro-crédit, mobilisation contre les plans d'ajustements structurels, développement de l'opposition démocratique en Chine), moins visibles qu'en Amérique latine, semblent enfin émerger.

Et si l'anarchie faisait place à l'Anarchie

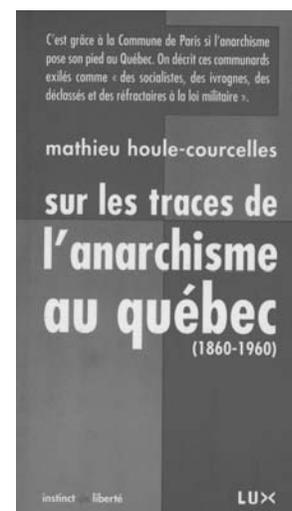
Mathieu Houle-Courcelles publie aux éditions Lux *Sur les traces de l'anarchisme au Québec (1860-1960)* après un très long (presque 10 ans) et très minutieux travail de recherche puisque les sources écrites et documentaires sont pratiquement inexistantes. L'anarchisme est souvent apparu ou s'est souvent nourri de divers courants politiques issus de l'immigration et liés à des phénomènes locaux plus culturels que politiques.

Dès sa création en 1867, le gouvernement canadien pratiqua une très active politique d'immigration pour tenir son rang face aux États-Unis en pleine expansion (la guerre de Sécession est finie, les USA achète l'Alaska). Le Canada donne des facilités aux Européens qui désirent venir en Amérique, le plus souvent, ils sont dirigés vers les plaines de l'ouest. Puis un dirigeant de la compagnie des chemins de fer du Grand Tronc présente un curieux projet. Il s'agit d'offrir à 35 000 communistes le choix entre une terre au Canada et le baigne en Nouvelle-Calédonie, ainsi en 1871 et 1872, entre 1 000 et 3 000 personnes choisirent le Canada. Dès leur arrivée, ils s'intègrent aux mouvements ouvriers naissants et participeront à la création d'un syndicalisme de tendance plus révolutionnaire que celui de tendance plus réformiste pratiqué par les Chevaliers du Travail (Américains).

L'une et l'autre de ces tendances suscitent la même peur chez les élites politiques et l'Église catholique, alors très ultramontaine, qui avaient déjà goûté à la remise en question de leur pouvoir par les critiques d'Arthur Buies et les membres de l'Institut Canadien. Buies, libre-penseur, anticlérical, avait participé à la guerre de Garibaldi contre les États pontificaux. Revenu au pays, il est le premier libéraliste québécois. Fondé en 1844, année où Marx publie son premier texte sur l'économie politique, l'Institut Canadien est un cercle de réflexion doté d'une bibliothèque contenant des centaines de livres à l'Index, dont ceux de Proudhon et Blanqui, théoriciens de l'anarchisme. Sans relève, ces courants resteront sans suite, d'autant que des membres de l'Institut Canadien, liés à la petite-bourgeoisie et aux professions libérales, craignaient aussi l'agitation ouvrière.

La fin du XIX^e siècle apportera un nouveau courant de pensée anarchiste au Québec. À côté du parti révolutionnaire américain *Socialist Labor Party* qui crée une cellule ici, des ouvriers juifs fuyant les pogroms de Russie organisent des syndicats, ouvrent des écoles, une librairie, une société d'Aide mutuelle et un cercle de discussion diffusant les idées de Pierre Kropotkine. Ces groupes invitèrent la militante Emma Goldman (la même qui polémiquait avec Warren Beatty/John Reed dans le film *Les Rouges*) à donner des conférences à Montréal autour de 1910. Comme au temps de l'amalgame Buies-communistes-Institut Canadien, un courant local se rapproche des anarchistes juifs. Albert Saint-Martin, dirigeant de la section francophone du Parti socialiste du Canada, est à la croisée du socialisme, du marxisme et de l'anarchisme. Il est aussi anticlérical que Buies tout en accordant une grande importance à l'éducation. Il fonde l'Université ouvrière qui se veut un lieu de discussion ouvert refusant d'être soumis à la Troisième Internationale et au Parti communiste officiel et qui diffuse l'espéranto, une langue universelle forgée de toute pièce en 1887 et qui se voulait, comme le mètre, libre de tout ethnocentrisme ou référence nationale.

Aux États-Unis (les *Industrial Workers of World*, les Wobblies) et au Canada anglais (*The One Big Union*) naquirent des syndicats



1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1	C	H	A	R	P	R	I	D	I	S	E	T	E	S	
2	S	I	R	I	D	I	S	E	T	E	S				
3	A	R	I	D	I	S	E	T	E	S					
4	I	D	I	S	E	T	E	S							
5	N	O	N	E	S										
6	O	N	E	S											
7	O	R	O												
8	E	S	P	A	V	A	N	E							
9	A	V	A	N	E										
10	I	N	S												
11	F	A	L	P	O	T	E								
12	D	B													
13	A	I	P	E	C	I	E								
14	I	D	E												
15	O	S													
16	E	N													





André Synott, membre de l'OMHM et collaborateur au journal

radicaux qui rassemblèrent au-delà du terreau habituel de l'anarchisme juif. Un *wobbly* établi à Montréal, Ralph Chaplin est l'auteur du très célèbre *Solidarity Forever*, chanté notamment par Pete Seeger et traduit en français sous le titre *Solidarité mes frères*. C'est pour contrer ces mauvaises influences sur les ouvriers catholiques et canadiens-français que l'Église créera la Confédération des travailleurs catholiques canadiens, l'ancêtre de la CSN.

Après la Seconde Guerre mondiale, une nouvelle vague d'immigration amènera un autre courant anarchiste au Québec. Après la victoire de Franco sur la république, des militants espagnols s'étaient réfugiés en France où ils furent, la plupart du temps, internés dans des camps (Le Front Populaire de Léon Blum était déjà fini). À la Libération, beaucoup émigrèrent en Amérique ne pouvant retourner dans l'Espagne franquiste, ils entretiendront une certaine flamme avec des revues, cercles de discussion, militantisme critique dans leurs lieux de travail et la Casa espagnole (café de la rue Sherbrooke, rendez-vous de la bohème des années 50-60). Encore là, un lien, quoique plus ténu que les précédents, se crée entre immigration anarchisante et militantisme québécois. Les Automatistes du Refus global tenteront de dégager une implication politique à partir de leur révolte artistique. Comme les surréalistes et André Breton, ils se rapprocheront du Parti communiste pour passer de la révolte à la révolution et comme les surréalistes et André Breton, ils sortiront amers de l'expérience ne pouvant accepter le conformisme sclérosant du stalinisme. Après le départ de Borduas pour Paris (il avait été congédié de son poste de professeur à l'École du meuble), Claude Gauvreau tentera de concilier activités politiques et poésie.

Plus que pour les idées, les années 50 sonnent le glas pour les activités anarchistes au Québec et pour la gauche en Amérique du Nord. L'hystérie de la Guerre froide, l'exécution des Rosenberg aux États-Unis, l'inculpation de Fred Rose pour espionnage, seul communiste à avoir été élu député au Canada, de même que le régime Duplessis au Québec jettent une chape de plomb pour 10 pénibles années. Un indice? Si en 1948 la grève de l'amiante fut une victoire pour les syndicats, celle de Murdochville en 1957 fut un échec malgré l'appui d'un certain Pierre Trudeau qui lançait alors des roches aux policiers!

Le militantisme ne semblait plus passer par une implication dans et avec le mouvement ouvrier ou populaire. Pour plusieurs, la critique sociale se dirigeait plutôt vers la contre-culture naissante. Il faudra attendre le dégel de la Révolution tranquille et la fin de la parenthèse de l'hégémonie des groupes marxistes-léninistes sur la gauche pour que la pensée libertaire connaisse un nouvel essor et exerce une certaine influence sur les mouvements sociaux.

Naomi Klein, *La stratégie du choc, la montée d'un capitalisme du désastre*. Éditions Leméac et Actes Sud.

Mathieu Houle-Courcelles, *Sur les traces de l'anarchisme au Québec (1860-1960)*. Lux Éditeur.

Les petites annonces du **ColBlanc**

Le COLBLANC offre aux membres actifs et retraités du Syndicat des fonctionnaires municipaux un service de petites annonces gratuites.

- Courrier électronique : colblanc@sjmm429.qc.ca
- Courrier régulier : Petites annonces du COLBLANC, 429, rue de La Gauchetière Est, Montréal, Québec, H2L 2M7
- Télécopieur : 514 842-3683

À vendre : belle Honda Civic 2006, noire, 47 000 km, modèle sport, quatre portes, transmission manuelle. Vendue avec quatre pneus d'hiver (un hiver d'usage). Demande 15 000 \$ ou possibilité de rachat de bail. Cause de la vente : paralysie. Marie 514 754-2525

À vendre : lave-vaisselle encastrable GE *pot scrubber, power plus*, façade blanche ou noire. Prix demandé 150 \$. Livraison possible. Téléphone : 514 972-6033

À vendre : porte de foyer, en verre, neuve, couvre entre 20 x 30 pouces et 28 x 38 pouces, payée 300 \$. Prix demandé : 150 \$. Téléphone 514 972-6035



CPE Coeurs de l'Île

La garderie qui accepte en priorité, les enfants des employés et des élus de la Ville de Montréal et qui offre un milieu sécuritaire et riche, à tous points de vue, aux bouts de chou et aux parents pour mieux grandir ensemble.

Bien que toutes nos places aient été octroyées, nous vous encourageons à inscrire votre enfant ou celui à naître à notre liste d'attente. Visitez notre site au

www.cpecoeursdelile.com

et cliquez sur la bulle CPE/fiche d'inscription ou contactez-nous.



2830, rue Gilford
Montréal H1Y 3N2

téléphone :
514 879-1544

télécopieur :
514 879-9416



Fine cuisine vietnamienne

5136, Ave du Parc
(Entre Fairmount et Laurier)

Nos spécialités comportent :

Poisson à l'aneth authentique
Fruits de mer sautés servis dans un ananas ou une noix de coco
Saumon caramélisé servi dans un pot en terre cuite
Nos plats teriyaki sur plaques chauffantes
et encore plus à découvrir !

APPORTEZ VOTRE VIN

Pour toutes réservations : **514 272-1477**

DT PERFORMANCE

Claude Dufresne
représentant
514 704-6865

Pneus de toutes marques et roues de toutes sortes à tarifs corporatifs

À titre de fonctionnaire, obtenez un rabais supplémentaire de 5 % sur tout achat.
Contactez-moi afin d'obtenir votre carte privilège DT.

Domaine Privé Jardin des perdrix

PROJET DOMICILIAIRE
LIVRAISON PRINTEMPS 2009

SPÉCIAL PRÉVENTE

À tous les Cols blancs membres du CSFMM,
de même qu'à leurs parents et amis

Obtenez une valeur de
10 000 \$ d'extras pour votre résidence
avant le 1^{er} mars 2009



POUR INFORMATION : 514 863-3156
450 304-4600

NOUS OFFRONS DES PRIX IMBATTABLES A TOUS LES MEMBRES
DU **CSFMM** DE MEME QU'A LEURS PARENTS ET AMIS.

MATELAS

Un concept de vente
tellement différent !

Économiser
jusqu'à **60 %**

Sur rendez-vous seulement
514 721-1529 514 214-6557



Toute une gamme de matelas disponible



clinique solution **S**anté.com

À tous les Cols blancs membres du CSFMM

Examen physique complet, analyse de posture,
scan thermographique et les radiographies;
une valeur de 175 \$ pour 40 \$.



Dr Pascal Paquet D.C.
Chiropraticien
Formation en ostéopathie
et en naturopathie

514 723-2424

www.cliniquesolutionsante.com

1100, Crémazie Est (angle Christophe-Colomb) - Stationnement



STATION DE
METRO
JARRY

Benjamin Moore
Les experts en couleur et décoration



ARTICLES DE PEINTURE
COULEURS PAR ORDINATEUR

Stores en bois
Planchers flottants

Distribution Bélair
8530, boul. Pie IX
Montréal (Québec)
514 593-5347

Rabais de 25%
à l'achat de
peinture pour
tous les membres
du CSFMM

clubvoyages^{MC}
Pointe-aux-Trembles

12935, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1A 1B9
www.pointeauxtrembles.clubvoyages.com

Johanne René de Cotret

Présidente et conseillère en voyages

Cell. : 514 816-7768

Courriel : jrdec@clubvoyagespat.ca

Service personnalisé et
livraison gratuite de documents



Obtenez des milles de récompense
avec tout achat !

Voyagez et économisez en échangeant vos milles de
récompense AIR MILES pour des certificats CLUB VOYAGES.
375 milles de récompense = un certificat CLUB VOYAGES d'une valeur de 50 \$.
Pour connaître les détails, n'hésitez pas à me contacter.

Vacances Soleil (formule tout inclus)

Circuits du Club Aventure

Voyages d'affaires

Croisières

Circuits européens et autres

Spéciaux de dernière minute

Assurance-voyage

VOYAGES LEGARDEUR

Nancy Boivin
conseillère en voyages et
responsable des groupes

467B, boulevard Lacombe,
Le Gardeur (Québec) J5Z 1P2
Téléphone : 514 862-9436 ou 514 585-8560 ou 450 581-8080
Télécopieur : 450 581-1080
Site Web : www.voyageslegardeur.com

*Informez-vous sur nos
promotions GROUPES*

